

2015

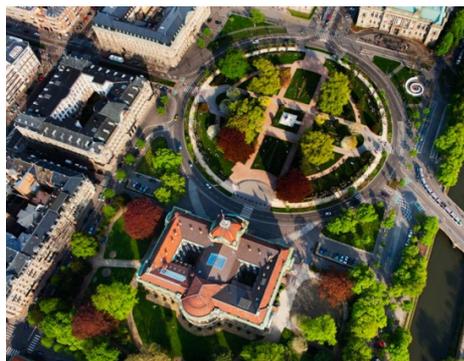
RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE BAS-RHIN



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN

lundi 4 juillet 2016

ISSN : 2271-1937



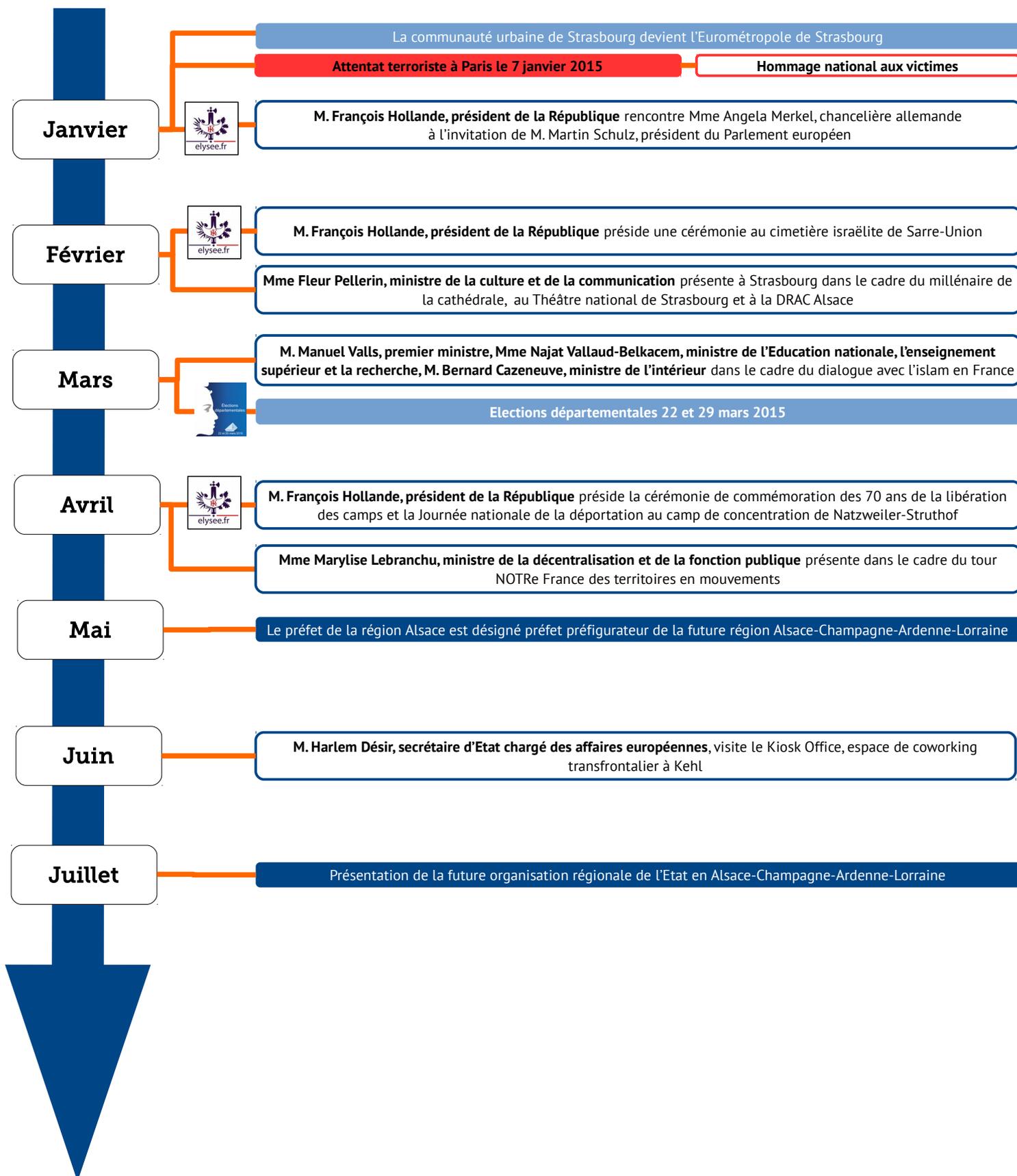
Sommaire

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi	7
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	9
Écologie, développement et aménagement durables	11
Paysages, eau et biodiversité	11
Énergie et climat	12
Prévention des risques ; Infrastructures et services de transport	13
Économie	16
Bilan économique	16
Conjoncture régionale	17
Protection du consommateur	19
Gestion des finances publiques	20
Politique des territoires	22
Contrat de Projets État – Région	22
Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2015-2017	23
Programme d'Investissements d'Avenir en Alsace	24
Déploiement du très haut débit Internet	25
Recherche et enseignement supérieur	26
Relations avec les collectivités locales	27
Travail et emploi	29
Bilan 2015	29

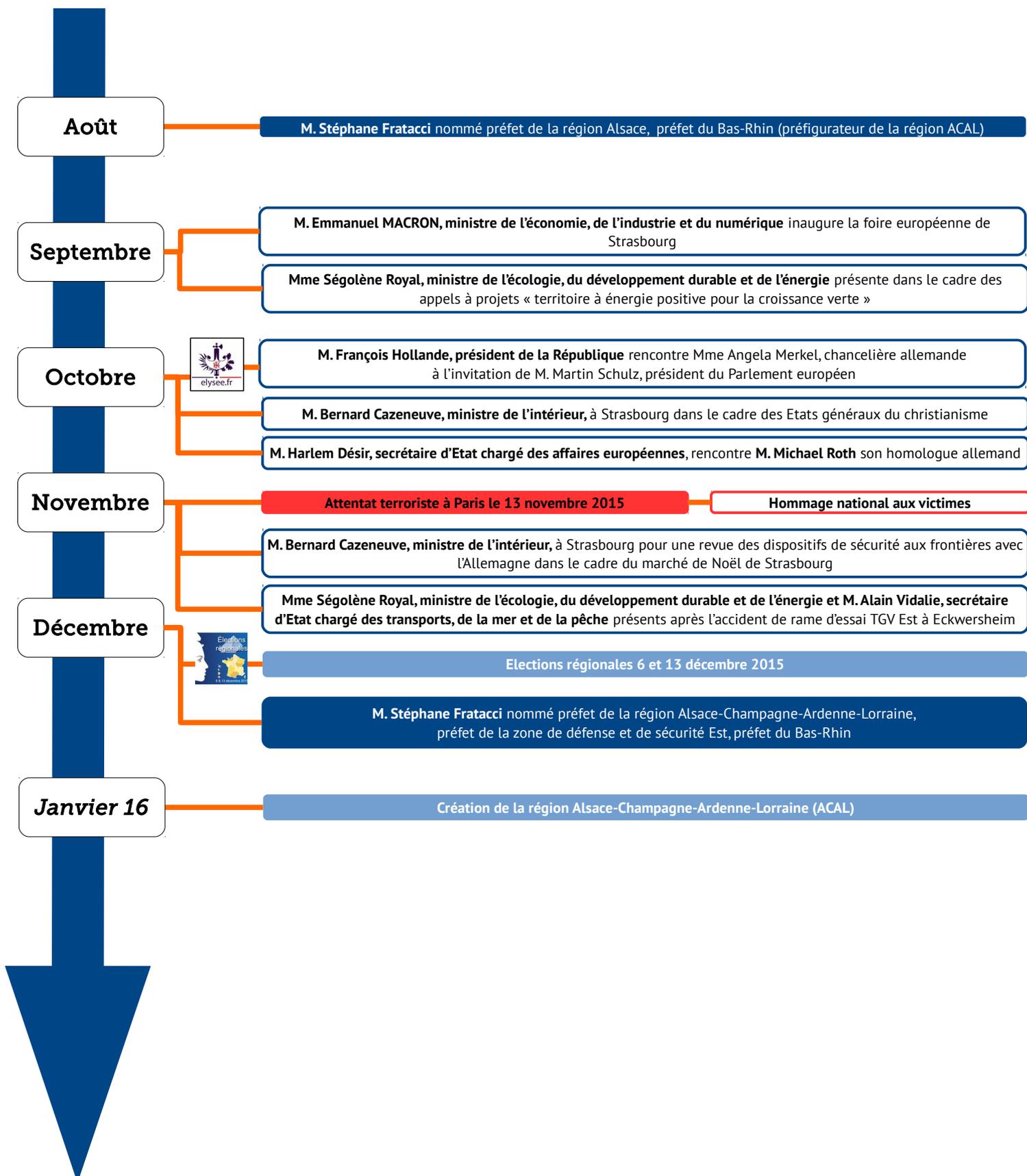


2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté	-----	35
Culture	-----	37
Enseignement scolaire	-----	40
Santé	-----	42
Solidarité, insertion et égalité des chances	-----	43
Sport, jeunesse et vie associative	-----	45
Égalité des territoires, logement, ville	-----	46
Ville	-----	46
Logement	-----	47
3. Missions régaliennes	-----	51
Administration générale et territoriale de l'État	-----	53
Sécurité	-----	55
Sécurité routière	-----	57
Sécurité civile	-----	58
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	-----	59
Immigration, asile et intégration	-----	60
4. Réforme et modernisation de l'État	-----	61
Réforme territoriale	-----	63
Modernisation de l'action publique	-----	64

Rétrospective 2015



Rétrospective 2015



1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires - programme n° 154
Forêt - programme n° 149



OBJECTIFS

Améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires

Favoriser l'attractivité des territoires ruraux

Mettre en oeuvre les politiques nationales et communautaires dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière bois

Améliorer la gestion durable des forêts relevant du régime forestier

Dynamiser la gestion des forêts privées

Plan de soutien à l'élevage

Le Gouvernement a annoncé le 22 juillet, la mise en place de 24 mesures d'urgence et de long terme pour les éleveurs et les centaines de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viande et produits laitiers. La mise en place de ces mesures est coordonnée au niveau départemental par une cellule d'urgence qui permet une prise en compte globale et personnalisée.

Un important travail de repérage a été mené avec la chambre d'agriculture pour identifier au plus tôt les éleveurs en difficultés: il a permis d'activer plus rapidement les aides financières accordées et d'anticiper. Priorité a été donnée aux élevages produisant de la viande (bovin, ovin, porcin), avant les éleveurs laitiers, touchés plus tardivement.

- **341 dossiers** de fonds d'allègement des charges
- **678 670 €** d'aide à la prise en charge d'annuités
- **82 312 €** d'aide à la restructuration de la dette

Gestion de calamités agricoles

Plusieurs épisodes climatiques ont pénalisé les productions végétales entre juin et septembre 2015

Les quatre dossiers retenus (orage de grêle, inondation, sécheresse) ont donné lieu à une enquête d'évaluation avant dépôt d'une demande de reconnaissance devant la commission départementale d'expertise. Au total, près de **525 000 €** d'aides ont été accordés.

Les chiffres 2015 de la PAC

3 437 demandeurs aidés

54,5 millions d'€ versés*

(*) au 31 décembre 2015

Politique agricole commune

La réforme des aides de l'Union européenne au titre de la politique agricole commune 2015-2020

Au 1^{er} janvier 2015, la réforme de la politique agricole commune est entrée en vigueur. Elle comporte de nombreuses modifications réglementaires ainsi que, pour les agriculteurs, la mise en place d'un nouveau mode de déclaration de leurs surfaces agricoles.

Les nombreuses adaptations dont a fait l'objet le logiciel national d'instruction ont retardé le traitement des dossiers, ce qui a entraîné des délais de paiement inhabituels pour les agriculteurs. Le gouvernement a compensé ce décalage par la mise en place d'une avance de trésorerie, et au 31 décembre 2015, les agriculteurs bas-rhinois ont reçu 54,5 M€, soit 90 % des montants versés l'année précédente.

TELEPAC

En 2015, la DDT, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles se sont fortement mobilisés afin d'atteindre 100 % de télédéclaration. A cet effet, des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs tels qu'une formation à TéléPAC, une permanence téléphonique élargie (7h-18h) ou encore un accompagnement personnalisé ont été mis en œuvre.

Lien : <https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr>

Principaux acteurs

Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
Direction départementale de la protection des populations Bas-Rhin
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Avec le concours de :

Office national des forêts
Office national de la chasse et de la faune sauvage

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires - programme n° 154
Forêt - programme n° 149

Plan Ecophyto Alsace

Réduction et amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires

Le 7 mars 2014, un colloque sur la santé des utilisateurs a réuni 150 étudiants, agriculteurs et experts. Une plaquette a été produite à cette occasion et distribuée aux utilisateurs.

Le certificat individuel dit « Certiphyto » est obligatoire pour tout utilisateur, vendeur ou conseiller en produits phytosanitaires ainsi que les agents des collectivités territoriales en charge des espaces verts.

La mission de surveillance biologique a par ailleurs abouti à la rédaction de bulletins de santé du végétal présentant l'état sanitaire des cultures. Les effets non intentionnels des produits phytosanitaires sur la biodiversité sont également suivis au niveau de la faune et de la flore, notamment en ce qui concerne leur résistance à ces produits.

Leur suivi dans l'air a été poursuivi pour la deuxième année consécutive. Les premiers résultats 2013 ont été publiés en février 2015 à l'occasion d'un colloque « agriculture et qualité ».

- « Je cuisine et toi ? » ateliers pour les étudiants, pilotés par la Mutualité Française Alsace
- Soutien « des collégiades, ensemble avec nos différences » organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (plus de 5000 participants).

Gaspillage alimentaire

6 dossiers ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement par l'ADEME et la DRAAF pour soutenir la prévention et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La DRAAF a également favorisé un don de 15 tonnes de pommes de terre par les producteurs et l'inter-profession fruits et légumes d'Alsace aux bénéficiaires de la banque alimentaire.

Un appel à projet national a nommé la Maison d'Arrêt de Strasbourg pour l'ensemble de ses actions visant à réduire les déchets alimentaires.

Ancrage territorial

Circuit courts : signature d'une charte d'engagement bio au sein des 4 restaurants inter-administratifs le 12 juin.



Forêts

L'État participe à la mise en place du plan de développement rural (PDR) 2014-2020, cofinancé par le FEADER. Il comporte un volet d'investissement forestier. Le montant des subventions d'État pour la filière s'élevait à 24 200 € pour l'année 2015.

La DTT du Bas-Rhin est par ailleurs chargée d'instaurer les dossiers de défrichements et d'apprécier la pertinence des compensations requises. 75 de ces dossiers ont été traités, dont celui donnant lieu à une autorisation de défrichement pour le champ d'éoliennes à Saales.

Gestion des maladies virales des végétaux

- Sharka : plus de 30 695 arbres prospectés sur 222 ha dont 97 ha en environnement de pépinières. 66 arbres ont été arrachés sur 50 parcelles contaminées.
- Anoplophora (capricorne asiatique) : aucune nouvelle détection en 2015 sur les 10 000 arbres qui ont été contrôlés sur le domaine du port de Strasbourg, de l'Eurométropole et chez les particuliers.

Politique de l'alimentation

Éducation alimentaire de la jeunesse

- Promotion du programme « un fruit pour la récré » auprès des écoles primaires, collèges, lycées et périscolaires pour sensibiliser à une meilleure alimentation et éviter le grignotage à la récré
- Poursuite de l'éducation alimentaire des enfants avec des acteurs locaux : l'Univers du Goût en Alsace (Les Classes du Goût), EPICES (Maison de l'Alimentation), Amuse Bouche...
- Contrats Locaux Santé avec le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé pour une meilleure diffusion des dispositifs existants

Écologie, développement et mobilités durables

Paysages, eau et biodiversité - programme n° 113



OBJECTIFS

Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau

Préserver et restaurer la biodiversité

Réseau Natura 2000

La mise en œuvre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la programmation 2014-2020 se réalise désormais sous la responsabilité de la Région Alsace, devenue autorité de gestion. Du fait de ce changement de gouvernance, les subventions ont été réservées à l'animation des sites.

Les 16 sites du Bas-Rhin ont dorénavant un document d'objectifs validé par le COPIL et approuvé par le préfet. Néanmoins, les délais de mise en place du FEADER n'ont pas permis le démarrage effectif de l'animation pour les trois sites dernièrement approuvés (Sarre, Donon, Villé).

Même si la réalisation d'avis techniques dans le cadre des Evaluations d'Incidences Natura 2000 est une activité en progression, l'année 2015 est marquée par une faible activité d'engagement à la charte N2000 (620 ha contre 18 000 ha en 2014).

Chasse

Refonte du cahier des charges des chasses communales

La démarche de concertation des différents partenaires maintient l'objectif de trouver des accords conformes au schéma cynégétique départemental et équilibrés pour les usagers des milieux naturels et agricoles. La Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDFCS) a validé une augmentation de 7% du plan de chasse 2015/2016.

Plan national de maîtrise des sangliers

Malgré une légère baisse des prélèvements par rapport à 2014, la poursuite de la déclinaison du plan national a permis de diminuer la surface des dégâts causés par cette espèce de 60 % en 2015/2016.

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Avec le concours de :

Agence Régionale de Santé
Voies Navigable de France
Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Biodiversité

Par le plan de contrôle de la Mission interservice pour l'eau et la nature (MISEN67) mis à jour le 1^{er} juillet 2015, la protection des espèces et des habitats a été l'une des activités majeures des services de l'État compétents.

Grand Hamster d'Alsace

Sur la base des deux arrêtés interministériels de 2012 et du Plan National d'Action 2012-2016, un logigramme relatif à la procédure hamster a été mis au point en début d'année 2014. En 2015, ce logigramme a été utilisé dans le cadre de l'instruction de 97 dossiers.

2 adhésions à une charte Natura 2000 soit une superficie de 620 ha

4 contrats animation DOCOB instruits

146 évaluations d'incidences Natura 2000 instruites

Eau

Police de l'eau

Instruction de 230 dossiers de déclaration et de 17 dossiers d'autorisation. Mise à enquête publique de 5 dossiers au titre de la "loi sur l'eau", dont l'Ecoparc Rhénan et l'Ecoquartier de l'Adolshoffen. Finalisation des dossiers d'autorisation : V.L.I.O. et géothermie pour la piscine de la Kibitzenau.

Politique de l'eau

Rédaction des documents de planification dans le domaine de l'eau, organisation d'un COPIL sur les captages prioritaires pour le Bas-Rhin (dont Hilsenheim et Kintzheim), et finalisation de la procédure de révision des zones vulnérables. Réalisation de la cartographie complète des cours d'eau sur 5 bassins versants.

L'Agence régionale de Santé (ARS) dans le cadre de sa mission de contrôle sanitaire des eaux de baignade publie un classement des baignades du Bas-Rhin.

(www.ars.alsace.sante.fr)

Écologie, développement et mobilités durables

Energie, climat et après-mines - programme n° 174



OBJECTIFS

Améliorer la qualité de l'air

Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables

Climat

La *loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte*, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

La *COP21* a abouti à la signature, le 12 décembre 2015, d'un accord sur le climat par 195 pays. L'objectif de cet *Accord de Paris* est de contenir la hausse des températures bien en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C. La France s'est par ailleurs engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. C'est l'un des premiers pays à avoir pris un engagement de long terme et à se placer dans le cadre des recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Qualité de l'air

Nouvelles règles en cas de pics de pollution atmosphérique

Lancée en juillet 2014, une mise à jour des arrêtés préfectoraux encadrant les procédures de déclenchement et les mesures d'urgence à mettre en place lors d'un pic de pollution s'est concrétisée le 16 juillet 2015 par l'approbation d'un nouvel arrêté inter-préfectoral. Cet arrêté permet notamment de déclencher les procédures d'information dès la prévision d'un pic de pollution. De plus le niveau d'alerte est graduel et autorise une mise en place progressive de mesures d'urgence de plus en plus contraignantes.

Le déclenchement des procédures d'information, de recommandation et d'alerte s'effectue désormais sur la prévision (par modélisation et expertise) des ingénieurs de l'ASPA, selon des critères de superficie (au moins 100 km² touchés par un dépassement de seuil) ou de population exposée (au moins 10 % de la population concernée par un dépassement de seuil).

Énergie

Territoires à énergie positive

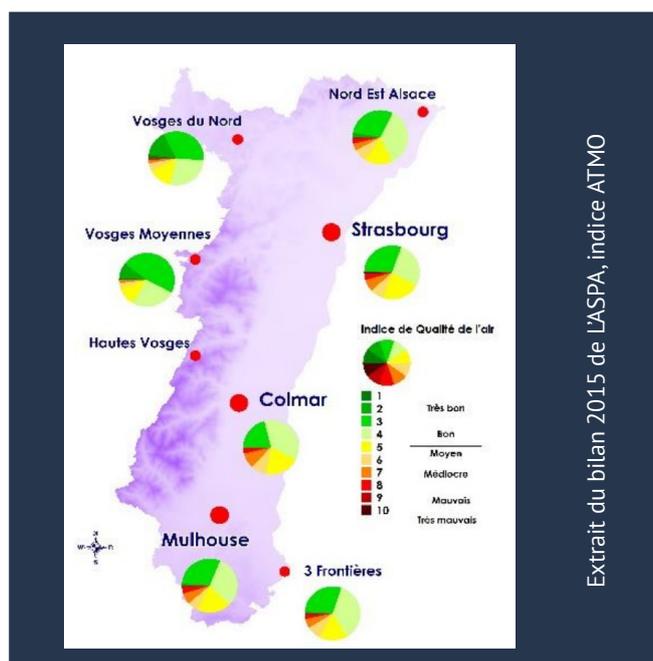
Le 9 février 2015, 8 territoires bas-rhinois ont été retenus au titre de la démarche « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ils seront accompagnés dans leurs programmes d'actions respectifs visant la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et écologique. Une aide financière de 500 000€ est attribuée à chaque territoire pour les actions mises en œuvre.

Evolution du réseau de transport et de distribution d'électricité

Initiés en 2014, les travaux identifiés par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) vont permettre d'augmenter les capacités de transit et de mieux réguler la tension sur le réseau : il s'agit par exemple de la mise en souterrain sur 1 km de la ligne 63 000 volts Rhinau-Sélestat, ou encore du projet de réaménagement du réseau centre Alsace, dans la zone de Colmar-Sélestat, afin d'accompagner la transition énergétique.

Charte CO2

En septembre 2015, 16 entreprises de transport routier de marchandises du Bas-Rhin sont en cours d'engagement ou signataires de la charte "Objectif CO2 - Les transporteurs s'engagent". La feuille de route 2015 issue des tables rondes de la conférence environnementale prévoit d'enrichir la démarche « Objectif CO2 » d'un label. Ce dispositif reconnaît aux entreprises concernées l'atteinte d'un haut niveau de performance environnementale.



Extrait du bilan 2015 de l'ASPA, indice ATMO

Écologie, développement et mobilités durables

Prévention des risques - programme n° 181

Infrastructures et services des transports - programme n° 203



OBJECTIFS

Limiter l'exposition aux risques naturels, hydrauliques et technologiques

Améliorer l'entretien et la qualité des infrastructures de transports

Développer la part des modes alternatifs à la route

Entretien et exploitation du réseau routier

Qualité du réseau routier existant

Les travaux de régénération des chaussées en béton de l'A35 (déviation de Sélestat) ont été interrompus en 2015 et reprendront en 2016. Cette opération, engagée en 2013, a été rendue nécessaire par une dégradation marquée des chaussées due tant à leur âge (plus de trente ans) qu'à l'importance du trafic des poids lourds (10 000 poids-lourds/jour).

La DIR Est a concentré ses efforts sur d'autres secteurs de l'A35, notamment sur la réparation du pont situé sur le tronçon dit du secteur de Cronembourg (Rocade Ouest de Strasbourg).

Autres opérations

- Début des travaux portant sur l'installation de murs anti-bruit le long de l'A35 à hauteur de la Montagne Verte à Strasbourg
- Lancement des études détaillées et des procédures foncières de la déviation de la RN59 à Châtenois

Sécurité et propreté du réseau routier

Développement durable : 700 kg de déchets au km ont été ramassés en 2015 par les agents d'exploitation de la DIR Est.

Sécurité : pose d'un Panneau à Message Variable (PMV) à Hoerdt sur l'A35 Nord permettant l'affichage d'un temps de parcours vers Strasbourg.

Campagne sur la viabilité hivernale : lancée chaque année à l'approche de l'hiver, afin de redonner aux usagers de la route des conditions de circulation s'approchant le plus possible de la normale après les phénomènes climatiques (neige, verglas).

www.dir-est.fr

Risques technologiques

Les sites industriels classés SEVESO seuil haut font l'objet de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), conformément à la loi du 30 juillet 2003. Ils sont au nombre de seize dans le Bas-Rhin, dont sept regroupés au port aux pétroles de Strasbourg.

A ce jour, 10 PPRT ont été approuvés par arrêtés préfectoraux, le plus récent étant le PPRT relatif au dépôt de munitions de Neubourg (18 décembre 2015). En 2015, tous les sites SEVESO ont fait l'objet d'une inspection sur le thème de la sûreté. Certaines de ces visites ont été réalisées conjointement par le SIRACEDPC et les forces de l'ordre.

Risques naturels et hydrauliques

Le risque inondation concerne 63% des communes du département, réparties sur 14 bassins versants. Face à ce risque, des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sont mis en place par l'État et les communes.

En 2015, 5 PPRI ont déjà été réalisés (Sarre, Zorn, Mossig, Giessen à Sélestat et Giessen à Ebersheim), trois sont prescrits (Moder, Eurométropole, Bruche) et deux seront prescrits prochainement (Ill et Giessen amont). Des études topographiques et hydrauliques ont été réalisées dans les différents bassins versants en prévision de l'élaboration ou de la réalisation des différents PPRI, ainsi que pour établir des cartes de zones inondables pour la gestion de crise.

Au titre de la directive inondation, le Préfet Coordinateur de Bassin a identifié l'agglomération strasbourgeoise comme territoire à risque important d'inondation (TRI) pour l'Alsace. Sur ce TRI, les cartes de surfaces inondables et des risques d'inondation ont été approuvées le 14 octobre 2015.

En parallèle, l'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) s'est poursuivie et le PGRI a été approuvé le 30 novembre 2015 et publié le 22 décembre 2015. Le Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC) a par ailleurs été révisé en 2015.

Un vaste travail de recensement, de localisation et de contrôle de l'état des digues des hautes eaux du Rhin de Marckolsheim au barrage d'Iffezheim (Allemagne) a débuté en 2015 et devrait se prolonger jusqu'en 2017.

Écologie, développement et mobilités durables

Infrastructures et services des transports - programme n° 203

Pilotage des grands projets routiers

Contournement Ouest de Strasbourg (A355) et requalification de l'A35

La procédure de concession du Contournement Ouest de Strasbourg a été ré-ouverte, un nouvel appel public à concurrence a été lancé le 19 février 2014 et 4 candidats ont été retenus pour la poursuite de la procédure. Le dossier de consultation leur a été transmis le 11 février 2015, et les candidats ont remis leur proposition le 27 juin 2015. A l'issue de la procédure, VINCI a été retenu comme concessionnaire (décret du 29 janvier 2016).

En parallèle, la DREAL a lancé en lien avec les collectivités partenaires l'élaboration du programme des études relatives à la requalification de l'A35 en traversée de Strasbourg, dont le rendu est envisagé début 2016.

Projet d'aménagement multmodal de l'axe A351-RN4

Le projet d'aménagement multimodal de l'axe A351-RN4 a pour vocation de requalifier cet axe depuis l'est d'Ittenheim jusqu'à Strasbourg. Ce projet a été soumis à enquête publique du 22 septembre au 12 novembre 2015 dans les communes d'Ittenheim, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim, Eckbolsheim et Strasbourg.

Cette opération s'inscrit dans la continuité du projet de Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO), lequel visant à développer un service de bus express entre Wasselonne et Ittenheim, destiné à améliorer les conditions de déplacements dans le secteur de l'Ouest strasbourgeois et à proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle. Ce projet d'aménagement multimodal de l'axe A351-RN4 vise également à répondre à la réorganisation du trafic qui sera engendrée par la réalisation du Contournement Ouest de Strasbourg, dont l'échangeur central se trouvera au niveau de la RN4 et, de ce fait, à améliorer les conditions de circulation entre la future A355 et l'A351.

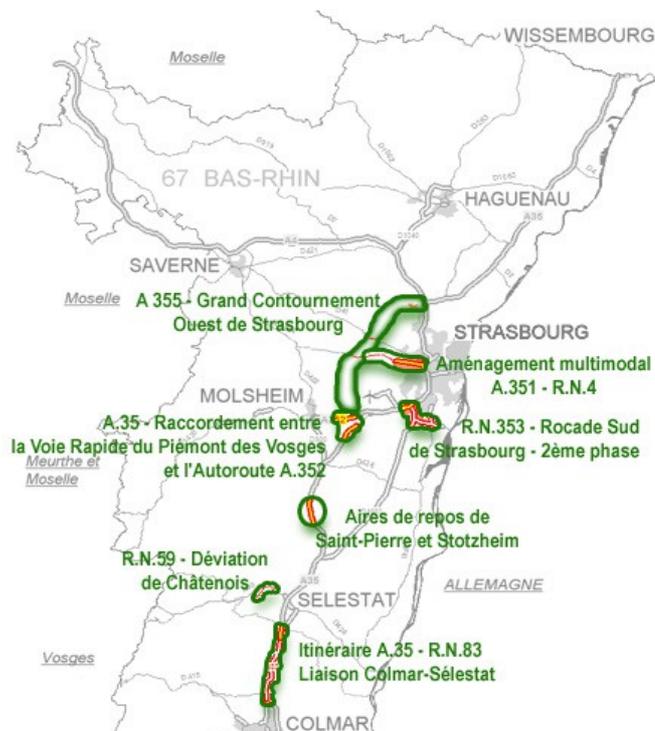
Sur la RN4, il s'agit de réaliser un aménagement à 2x2 voies avec dans chaque sens une voie pour les usagers ainsi qu'une voie réservée aux transports en commun en rive. Sur l'A351, il est prévu d'aménager une voie réservée aux transports en commun en lieu et place de la bande d'arrêt d'urgence qui doit être élargie à 3,50 m.

Rocade Sud de Strasbourg - deuxième phase (RN 353)

La réalisation des travaux a débuté à la rentrée 2015, la première pierre ayant été posée sur le site de l'OA1 en présence de M. Fratacci, Préfet de la Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, M. Richert, Président de la Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine, M. Maurer, Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin et M. Herrmann, Président de l'Eurométropole de Strasbourg.

La deuxième phase de l'opération de Rocade Sud de Strasbourg consiste en la création d'une voie rapide urbaine à 2 x 2 voies reliant l'échangeur de Fegersheim (intersection entre la RN83/RD1083 et la RN 353) à l'échangeur de Geispolsheim sur l'A35, sur environ 4,6 km.

Le projet de la Rocade Sud de Strasbourg constitue un maillon du schéma global de voirie répondant aux enjeux locaux de développement et aux objectifs d'amélioration des liaisons avec l'Allemagne.



Écologie, développement et mobilités durables

Infrastructures et services des transports - programme n° 203

Dessertes TGV Est Européen, seconde phase

À la suite de la mise en service, en juin 2007, de la première phase de la LGV Est Européenne, les financeurs se sont accordés en septembre 2009 sur le lancement des travaux consistant à prolonger la ligne de Baudrecourt (en Lorraine) à Vendenheim (en Alsace). La mise en service de cette ligne est programmée le 3 juillet 2016.

L'objectif de l'Axe TGV Est demeure de proposer le meilleur du service au plus grand nombre de clients longue distance, en utilisant plus efficacement le parc de rames et en optimisant les correspondances TGV-TER afin d'assurer un service de « porte à porte » de qualité.

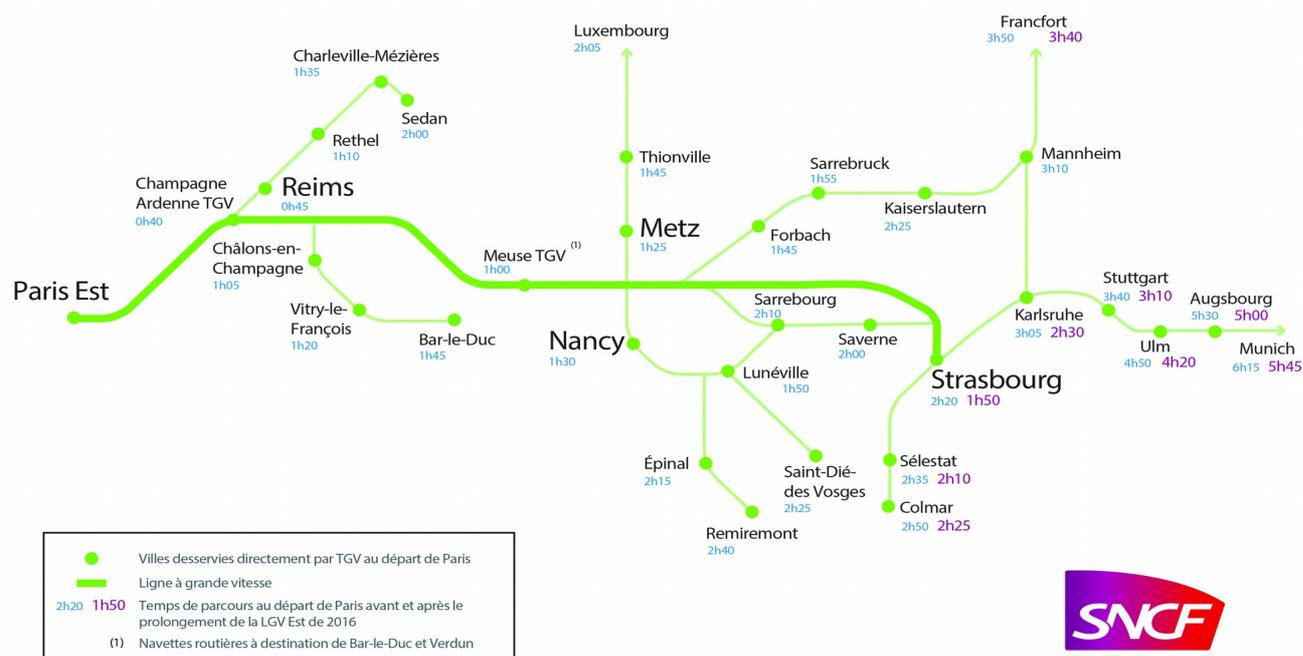
En étant insérée dans les projets des régions concernées, la LGV Est européenne accompagne et soutient le dynamisme des territoires. La réduction des temps de parcours contribue notamment à favoriser :

- l'augmentation de la fréquence des manifestations professionnelles, touristiques et culturelles,
- l'amélioration des relations interrégionales et des relations directes avec les autres grandes régions françaises,
- la création de nouveaux pôles d'attraction locaux grâce aux trois gares nouvelles Champagne-Ardenne-Bezannes TGV, Meuse TGV et Lorraine TGV.

La réalisation de la seconde phase de la LGV Est Européenne contribuera à une meilleure ouverture de la France sur l'international. Strasbourg, capitale parlementaire de l'Union européenne et siège du Conseil de l'Europe, ne sera plus qu'à 1h50 de Paris et 1h25 de Luxembourg. La seconde phase de LGV Est Européenne est également un maillon essentiel de la Magistrale pour l'Europe. Ce grand axe ferroviaire, long de 1 500 km, a pour objectif de relier à grande vitesse Paris à Bratislava et Budapest, en passant par Munich et Vienne.

L'année 2016 constituera une nouvelle étape d'enrichissement de l'offre internationale avec le renforcement de la valeur de hub de Strasbourg: création de liaisons TGV Strasbourg<>Luxembourg, Alsace<>Lorraine<>Champagne-Ardenne<>Bruxelles et augmentation des dessertes de Paris vers l'Allemagne.

TEMPS DE PARCOURS TGV EST ENTRE PARIS ET L'EST EN 2016



Économie

Bilan économique

Développement des entreprises et du tourisme – programme n° 134

Statistiques et études économiques – programme n° 220



OBJECTIFS

Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises
Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés
Promouvoir l'offre touristique de qualité
Traiter l'enquête de recensement dans les délais qui assurent la qualité

Synthèse

Dans le mouvement européen, l'économie française continue elle aussi son redressement en 2015 : le PIB progresse de + 1,3 % en volume, après + 0,6 % en 2014. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. Moins limitée que l'année précédente, la croissance du PIB s'accompagne dans la grande région d'un recul du taux de chômage de 0,3 point qui la situe à un niveau proche du niveau national (métropole).

Les prévisions 2016 envisagent une hausse de l'activité et des investissements pour 2016.

Industrie

Dans le Grand Est, l'industrie a connu une année positive, supérieure aux anticipations établies fin 2014, avec une hausse des chiffres d'affaires de 1 %, en partie grâce à la bonne tenue des marchés exports sur lesquels les entreprises du Grand Est restent performantes. C'est en Alsace que la progression la plus forte est observée (+ 2,2 %). Les exportations (+ 2,4 %) ont soutenu l'activité, grâce à une conjoncture économique mieux orientée en Europe. Les entreprises alsaciennes ont tiré profit de la demande étrangère, avec une hausse de 4 %. En revanche, l'Alsace enregistre un recul des investissements de 8 %.

Les industries agro-alimentaires ont vu leur chiffre d'affaires reculer de 1,1 %. La fabrication de matériels de transport a enregistré une nouvelle progression des volumes (+ 6 %), qui tient à l'automobile en Alsace et en Lorraine. La croissance régionale a été plus faible dans les biens d'équipement (+ 1,1%), limitée aux territoires alsaciens. En 2015, l'industrie régionale a une nouvelle fois réduit ses effectifs, l'emploi ayant reculé globalement de 0,8 %.

Construction

L'année 2015 a été difficile pour la construction, dont la production a fléchi de 5,6 % dans la grande région. Les travaux publics ont fait face à une baisse des commandes publiques et à la raréfaction des chantiers d'envergure. La sous-activité persistante a entraîné de nouvelles pertes d'emploi ainsi qu'un recul important du recours à l'intérim.

Les disparités territoriales sont importantes. La construction de logements collectifs et la vente d'appartements sont particulièrement dynamiques dans l'Eurométropole de Strasbourg alors que l'activité reste à un très bas niveau dans le reste du département.

Services

Le secteur tertiaire d'ACAL concentre 64 % de l'emploi salarié régional des secteurs principalement marchands. Fin 2015, 763 000 personnes sont salariées dans ce secteur, soit une augmentation de 0,9 % en un an, qui s'explique par la nette hausse de l'emploi intérimaire au cours du quatrième trimestre.

Les départements alsaciens rassemblent 57 % des créations régionales d'emplois dans le tertiaire. Dans le Bas-Rhin, le nombre d'emplois tertiaires créés a connu une croissance de + 1,2 %.

Fin 2015, le secteur des transports emploie toujours moins de personnes tandis que l'hébergement et la restauration gagnent des emplois à un rythme identique à celui de 2014 (+ 1,4 %).

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
Direction Départementale de la Protection des Populations
Banque de France, succursale de Strasbourg
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Économie

Conjoncture régionale 2015

	1 ^{er} trimestre 2015	2 ^e trimestre 2015	3 ^e trimestre 2015*	4 ^e trimestre 2015*
Emploi Salarié	<p>L'emploi salarié diminue de 0,1 %, soit une perte de 610 emplois.</p> <p>La baisse est exclusivement bas-rhinoise (-0,2 %). Dans Le reste du pays, le repli est légèrement moins sensible (-0,1%).</p>	<p>Dégradation encore plus forte (- 0,3 %, soit 1 200 emplois supprimés).</p> <p>Le repli dans les domaines de l'industrie et de la construction est moins marqué dans le Bas-Rhin (respectivement - 0,2 % et -1,0 %) que dans le Haut-Rhin.</p>	<p>La baisse en ACAL se poursuit au troisième trimestre 2015 (- 0,1 %, soit plus de 1 200 suppressions nettes d'emplois).</p> <p>Malgré ce décrochage marqué par rapport au niveau national, l'emploi est stable dans le Bas-Rhin, et progresse même dans les secteurs de la construction et du service marchand hors intérim (+ 0,5%),</p>	<p>L'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands augmente légèrement (+ 0,1 %, soit 1 400 créations nettes d'emploi), avec + 0,5 % pour le Bas-Rhin.</p> <p>Cette hausse est due essentiellement à une forte progression de l'intérim (+ 7,8 %, soit près de 4 000 créations nettes d'emplois), avec + 13,9 % pour le Bas-Rhin.</p>
Marché du travail	<p>Le taux de chômage est en très léger repli à 9,2 % (- 0,1 point), avec 8,8 % des actifs bas-rhinois.</p> <p>Seules les zones d'emploi de Wissembourg et Sélestat sont à la hausse (0,1 point). Il baisse de 0,1 point à Saverne, Molsheim-Obernai, et de 0,2 point à Strasbourg et Haguenau.</p>	<p>Le taux de chômage se maintient à 9,2 %, comme au premier semestre.</p> <p>Par rapport au trimestre précédent, 900 emplois de moins (- 5 %) ont été proposés par Pôle emploi. Au niveau national, les offres progressent en revanche de 10 000 postes (+ 1,6 %).</p>	<p>Le taux de chômage s'établit à 10,4 % de la population active dans la région ACAL, soit une hausse de 0,2 point.</p> <p>Les zones d'emploi de Wissembourg et de Molsheim-Obernai sont les plus épargnées (moins de 7 % de la population active).</p> <p>Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi (moins de 25 ans) baisse sensiblement (- 3,3 %).</p>	<p>Le chômage recule légèrement et touche 10,1 % de la population active en ACAL.</p> <p>Au cours du quatrième trimestre, 55 500 offres d'embauche ont été déposées à Pôle emploi. Les offres sont en hausse pour le deuxième trimestre consécutif (+ 7 %, faisant suite à + 6 %).</p>
Création d'entreprises	<p>Le nombre de créations d'entreprises s'établit à 2 886, soit un net recul de 7,9 % par rapport au trimestre précédent et de 14,3 % sur an.</p> <p>Ce résultat est lié à la forte diminution du nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs (-18,1 % sur un trimestre et -27,5 % sur un an.) En revanche, le nombre de créations d'entreprises "classiques" progresse de 2,6 % et de 0,8 % sur un an.</p>	<p>Repli de 4,9 % du nombre de créations d'entreprises au cours de ce trimestre, toujours en raison de la très forte diminution du nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs (- 20,8 %).</p> <p>En données brutes, les immatriculations d'entreprises régressent plus fortement dans le Haut-Rhin (- 15,1 %) que dans le Bas-Rhin (- 10,9 %).</p>	<p>Hausse de 0,5 % par rapport au trimestre précédent : 7 330 entreprises créées.</p> <p>Le nombre de créations "classiques" augmente toujours (+2 %),</p> <p>Par rapport au troisième trimestre 2014, les créations en tant que micro-entrepreneur sont en chute de 36 %. Ce recul se généralise à quasiment tous les secteurs d'activité.</p>	<p>7 430 entreprises ont été créées (+ 1,2 % par rapport au troisième trimestre) (figure 8). Le nombre de créations "classiques" augmente de 3,0 %.</p> <p>En revanche, sur l'ensemble de l'année 2015, ACAL est la région où le nombre de créations baisse le plus (- 14 % par rapport à 2014), du fait de la baisse des immatriculations de micro-entrepreneurs (- 35 %).</p>

*Suite à la création de la nouvelle grande Région ACAL, les données recueillies à partir du 3^e trimestre 2015 prennent en compte les activités des trois anciennes régions.

Économie

Conjoncture régionale 2015

1^{er} trimestre
2015

2^e trimestre
2015

3^e trimestre
2015*

4^e trimestre
2015

Bâtiment

Le nombre de permis de construire délivrés a diminué de 3,8 % par rapport au cumul annuel pris trois mois plus tôt.

En un an, le cumul des autorisations délivrées reste en hausse (+ 32 %) grâce aux logements collectifs (+ 45,2 %). **Elles progressent plus rapidement dans le Bas-Rhin (+ 38,2 %) que dans le Haut-Rhin (+ 17,2 %).**

Les mises en chantier s'accroissent dans le Bas-Rhin (+ 9,2 %).

Le nombre de permis de construire s'établit à 11 700 logements (- 9,3 % par rapport au cumul annuel pris trois mois plus tôt.

Sur un an en revanche, il reste en hausse (+ 11,3 %), grâce aux logements individuels groupés (+ 18,2 %) et aux logements collectifs (+ 14,3 %).

Le nombre d'autorisations chute de 18,4 % par rapport à la même période un an auparavant. Cette baisse est due en grande partie à un net recul du nombre d'autorisations de construction de logements collectifs.

Cependant, les mises en chantier de logements augmentent de 5,6 %, notamment grâce au nombre de logements individuels commencés.

Au cours de l'année 2015, 21 600 autorisations de construction de logements ont été délivrées dans la région ACAL, soit une diminution de 17,5 % par rapport à l'année précédente. Cette nette baisse s'explique par un fort recul des autorisations de logements collectifs.

Entre 2014 et 2015, le nombre d'autorisations de constructions a nettement baissé dans le Bas-Rhin. **En revanche, le nombre de mises en chantier y a augmenté.**

Tourisme

La fréquentation hôtelière est en hausse de 1,5 % par rapport au premier trimestre 2014, avec 1,1 million de nuitées. Ce sont les nuitées étrangères qui ont le plus augmenté dans la région (+ 3,4 %).

Le nombre de nuitées s'est sensiblement accru dans le Haut-Rhin (+ 7,6 %), alors que **le Bas-Rhin connaît une baisse de 2,2 %.**

En revanche, le taux d'occupation des chambres est **moins élevé dans le Haut-Rhin (42,2 %) que dans le Bas-Rhin (44,6 %).**

Au deuxième trimestre 2015, les hôtels alsaciens ont comptabilisé 1,8 million de nuitées, soit 2,2 % de plus par rapport au deuxième trimestre de l'année précédente. La progression a été identique pour les nuitées françaises et les nuitées étrangères.

Le taux d'occupation des chambres s'élève à 59,8 %, ce qui reste comparable à celui du même trimestre de l'année précédente.

Les hôteliers ont enregistré 4 127 000 nuitées au cours du troisième trimestre 2015, soit environ autant qu'au cours du troisième trimestre 2014. La baisse de la fréquentation étrangère (- 1,1 %) est compensée par la progression de la fréquentation française (+ 0,8 %).

Au cours de la saison touristique de mai à septembre, la **fréquentation hôtelière augmente dans le Bas-Rhin (+ 3,2 %).**

Dans les campings, 2 527 000 nuitées ont été comptabilisées, soit une nette hausse par rapport à la saison touristique 2014 (+ 6,6 %). **Ce nombre a progressé dans le Bas-Rhin.**

Au cours du quatrième trimestre 2015, les hôtels de la région ont enregistré 3 277 600 nuitées, soit 1,3 % de moins qu'au quatrième trimestre 2014, notamment en raison du fort repli de la fréquentation étrangère (- 3,4 %).

L'activité hôtelière est en baisse dans la majorité des départements d'ACAL. Sur le mois de décembre, la baisse est particulièrement forte (- 11,8 %). Dans le Bas-Rhin, les attentats ont sans doute aussi découragé une partie des visiteurs de certains marchés de Noël, en particulier à Strasbourg. Le nombre de nuitées enregistrées en décembre dans ce département est bien inférieur au même mois de 2014 (- 5,6 %).

*Suite à la création de la nouvelle grande Région ACAL, les données recueillies à partir du 3^e trimestre 2015 prennent en compte les activités des trois anciennes régions.

Économie

Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation – programme n° 206

Protection économique et sécurité du consommateur – programme n° 134

Consommation, sécurité, alimentation : contrôle et prévention

Sécurité et conformité des abattoirs et ateliers

- Abattoirs agréés : 2 établissements d'animaux de boucherie à Haguenau et Holtzheim (21 200 tonnes d'animaux de boucherie) et 6 abattoirs de volailles (15 800 tonnes de carcasses), pour lesquels a été prononcée une suspension d'activité d'un abattoir de 500 tonnes pour une demande de mise en conformité du fonctionnement. Par ailleurs, un renforcement de la surveillance de la protection animale lors de la mise à mort a été engagé.
- Gibier et surveillance des sangliers : les 5 ateliers de traitement d'ongulés sauvages ont vu leur production doubler. La présence des services d'inspection vétérinaire pour le contrôle sanitaire des carcasses (système équivalent de l'abattoir) s'est accrue, avec 4 000 carcasses de grands gibiers inspectées. Les recherches de trichine, réalisées par les services d'inspection en abattoir et en atelier de traitement, mais aussi par la contribution des chasseurs de sangliers, ont progressé (12 143 en 2015).
- Abattoir temporaire : appui à la mise en place à Strasbourg d'un abattoir temporaire pour l'abattage de 345 moutons lors de l'Aïd el Kebir, en complément des capacités des abattoirs pérennes.

Protection économique des consommateurs

- Une trentaine d'enquêtes réalisées pour contribuer à l'équilibre des relations entre consommateurs et professionnels et lutter contre les fraudes économiques, particulièrement sur des postes importants de dépenses pour les ménages :
- Logement : recherche de clauses abusives dans les contrats de construction de maisons individuelles ou de fourniture d'électricité et de gaz, contrôle des pratiques des agents immobiliers, des professionnels spécialisés dans la rénovation thermique, dans le dépannage à domicile ou dans la vente d'ameublement.
- Automobile : contrôle du financement d'automobiles à crédit, de la loyauté des pratiques dans la vente de véhicules d'occasion -secteur à fort taux infractionnel- et de la location de véhicules, outre le contrôle habituel du respect de l'obligation d'affichage des prix des carburants sur le site « www.prix-carburants.gouv.fr ».
- Autres secteurs : GSM, Internet, pharmacies, opticiens, banques et assurances, tourisme et services à la personne.

Bilan chiffré des contrôles de protection du consommateur

- 2 292 contrôles d'entreprises pour 7 676 thématiques de contrôle avec un taux d'anomalie de 25 % donnant lieu à 132 dossiers contentieux pénaux et administratifs et 80 injonctions administratives
- 35 amendes administratives ont été prononcées pour un montant de 60 820 €. Les montants des amendes s'élevaient de 100 € à 14 400 € afin de prendre en considération les tailles des entreprises et les réalités économiques rencontrées. 15 dossiers d'amende sont en cours pour 2016
- 81 alertes sur des produits alimentaires ou industriels élaborés ou distribués dans le Bas-Rhin

Sécurité sanitaire des aliments

- 230 inspections d'ateliers agro-alimentaires agréés
- 26 dossiers de toxi-infections alimentaires collectives et 44 d'alertes pour des non-conformités sur des produits alimentaires
- 455 prélèvements (denrées, urines, organes, alimentation animale...) à visée physico-chimique ou sur des agents pathogènes spécifiques (listéria, E coli, salmonelles,...) dans le cadre du plan national de surveillance de la qualité des denrées, soit 100 % de réalisation avec des résultats d'analyse tous conformes
- 1 908 certifications à l'exportation pour des denrées d'origine animale (1 864 en 2014)

Gestion des finances publiques

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local – programme n° 156



OBJECTIFS

Garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude

Payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques

Développer la qualité de service et améliorer l'efficience

Conseil auprès des collectivités territoriales

Contrôle comptable

La convention de services comptables et financiers avec le département du Bas-Rhin a été renouvelée en 2015, engageant des actions de modernisation (dématérialisation des pièces, contrôle allégé en partenariat) et sur la qualité comptable (fiabilisation de l'actif).

Contrôle budgétaire du préfet et contrôle comptable

Une nouvelle convention de partenariat lie préfecture et DRFiP afin de mieux coordonner les deux modes de contrôle des budgets des collectivités territoriales.

Bénéficiaires de l'activité de conseil et d'expertise comptable

- plus de 700 collectivités territoriales dont le Conseil départemental du Bas-Rhin, communes, communautés de communes et groupements sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes)
- plus de 2 700 budgets principaux et budgets annexes de collectivités locales, comptes financiers d'établissements publics locaux d'enseignement et d'établissements publics nationaux, 2 sociétés de courses hippiques et un établissement public foncier local
- 15 établissements publics de santé et 38 établissements sociaux et médicaux sociaux dans le département

Mission de conseil et d'expertise financière

En 2015, la DRFiP a réalisé ou finalisé 31 analyses financières toutes collectivités confondues, dont certaines à destination de la région, de la ville de Strasbourg, et des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Dans le secteur hospitalier, des actions d'accompagnement pour les Hôpitaux universitaires de Strasbourg et le Centre hospitalier de Haguenau ont visé la certification des comptes de ces établissements publics.

En matière de fiscalité directe locale, des « diagnostics fiscaux » de conception départementale, en vue de mettre en évidence les marges de manœuvre, ont été rendus aux maires de Bischheim et Wissembourg.

Gestion fiscale

Valeurs locatives des locaux professionnels

Adoption du projet définitif des paramètres départementaux d'évaluation, instituant une nouvelle grille tarifaire.

Modernisation

Guichet fiscal unique

Les services des impôts des particuliers (SIP) et les trésoreries mixtes ont accueilli près de 271 800 usagers à l'occasion des campagnes déclaratives et d'avis d'impôts sur le revenu.

Démarches en ligne (DEML)

14 137 démarches ont été directement effectuées en ligne par les contribuables via leur dossier personnel du portail « impots.gouv.fr ».

Déclaration en ligne

Le seuil des 300 000 déclarations des revenus en ligne a été atteint en 2015, soit une hausse de 8,6 % par rapport à 2014.

Téléprocédures des professionnels

Le recours aux téléprocédures par les professionnels s'est étendu : un accompagnement spécifique a bénéficié aux collectivités et établissements publics.

Conciliateur fiscal départemental

En 2015, 1 025 demandes aux conciliateur fiscal ont été traitées, avec un taux de réponse inférieur à 30 jours, répondant à une attente forte des contribuables.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin
Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects de Strasbourg

Gestion des finances publiques

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local – programme n° 156

Soutien auprès des acteurs économiques

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En 2015, pour le département du Bas-Rhin, 22 155 entreprises ont bénéficié d'une imputation de 119,25 millions d'euros et/ou d'un remboursement de 85,63 millions d'euros. Les montants sont supérieurs à 2014, du fait du passage du taux de CICE de 4 % à 6 %.

Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises

Le CODEFI a étudié la situation de 5 entreprises en difficultés, représentant 676 emplois : ces analyses ont abouti au financement d'un audit.

Traitement des difficultés des entreprises

Le Commissaire au redressement productif réunit mensuellement une cellule d'alerte et de veille régionale, qui réunit DRFiP, DIRECCTE, Banque de France, URSSAF, Cour d'appel de Colmar.

La Commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage (CCSF) enregistre une baisse du nombre de saisines (41 saisines contre 61 en 2014) et la stabilité du nombre de plans accordés (26 plans accordés). Ceux-ci ont une durée moyenne de 20 mois et portent sur un montant global de dettes fiscales de 12,4 M €, avec une forte représentation des entreprises de moins de 10 salariés.

Mission d'expertise économique et financière

La MEEF a notamment été saisie à propos du contrat de restructuration du site de défense (CRSD) de la base aérienne de Drachenbronn-Birlenbach, ainsi que pour une analyse des provisions des Hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Conseil financier du préfet de région

Dans le cadre de la contribution des chambres consulaires et des métiers à l'effort de redressement des finances publiques, 26 avis ont été rendus sur les budgets primitifs, rectificatifs et exécutés des chambres consulaires d'Alsace.

De même, 8 avis ont été rendus sur la viabilité de structures associatives et fondations reconnues d'utilité publique.

Surendettement des particuliers

776 dossiers ont été examinés en commission de surendettement au cours de 23 séances.

Politique immobilière de l'État

Responsable de la politique immobilière de l'Etat

La préparation du volet immobilier de la réforme territoriale a été engagée, en vue d'inscrire les orientations retenues au sein d'un Schéma directeur immobilier régional qui concerne l'ensemble des services de l'État et une partie de ses opérateurs sur le périmètre de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Une attention particulière a été portée à la mise en œuvre de la loi en faveur de la mobilisation du foncier public pour le logement : coordination des procédures et des opérations de cessions, recherche de biens, instruction d'enquêtes.

Renégociation des baux privés de l'Etat

Une démarche ciblée et interministérielle conduite sous l'autorité du préfet de région vise à renégocier 38 baux utiles afin d'optimiser les dépenses de l'Etat.

Lutte contre la fraude

Douanes

Des partenariats renforcés s'exercent avec la DRFiP, la DIRECCTE, la DREAL, les services de police et de gendarmerie et avec l'appui du Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Kehl. Ont été saisis : 114 kg de skunk, 64,8 kg de cannabis, 11 kg de cocaïne, 15 245 articles de contrefaçons, 1 331 kg de tabacs et cigarettes, 28 armes à feu.

Contrôle fiscal

L'année 2015 a été marquée par un bon niveau d'activité et de résultats pour l'ensemble des missions du contrôle fiscal : le montant des droits et des pénalités encaissés est de l'ordre de 94 976 000 € concernant des contribuables domiciliés dans le département du Bas-Rhin ; 13 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès du Procureur de la République, dont une pour opposition à fonctions.

En 2015, 3 233 contrôles de la contribution à l'audiovisuel public ont été menés : plus de 19 % ont abouti à la détection d'un défaut de déclaration.

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112



OBJECTIFS

Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires

Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale

Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

Le CPER 2015-2020 a été signé le 26 avril 2015 en présence du Président de la République.

Le montant total inscrit dans le CPER 2015-2020 s'élève à 836 M€ dont un financement État, avec ses opérateurs, de 394 M€, et un financement de 370 M€ de la part des collectivités.

Volet mobilité multimodal (531,7 M€ dont 236,8 M€ Etat)

- volet routier : requalification de l'A35, seconde phase de la rocade sud à Strasbourg, contournement de Châteaufort
- axe ferroviaire : arrivée des LGV à Strasbourg et Mulhouse et croissance des trafics TER
- axe portuaire : développement du trafic fluvial et portuaire, renforcement de la multimodalité, amélioration de la part de la voie d'eau
- volet fluvial : régénération et modernisation du réseau à grand gabarit, intervention majeure sur l'écluse de Gamsheim

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation (76,3 M€ dont 37,3 M€ Etat)

- optimisation du patrimoine immobilier : achèvement de l'opération « Institut Le Bel » à Strasbourg
- amélioration de la vie étudiante : travaux sur les campus
- pôle formation et politique numérique : création de pôles de formation notamment autour du bilinguisme
- recherche et innovation : projets Big Data et l'12MT

Volet transition écologique et énergétique (133,7 M€ dont 86,0 M€ Etat)

- Développement des économies d'énergie et accroissement du recours aux énergies renouvelables en associant les instruments fiscaux et financiers, appels à projets territoriaux et plate-formes de service public de rénovation thermique

Volet numérique (1,6 M€ dont 0,5 M€ Etat)

- création du réseau d'initiative publique pour les infrastructures de très haut débit
- mutualisations d'informations géographiques, actions du Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (SCORAN) et résorption des dernières zones blanches de téléphonie mobile

Volet emploi (9,4 M€ dont 4,7 M€ Etat)

- renforcement de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)
- mise en réseau et professionnalisation des acteurs de la filière dans le cadre d'un centre d'animation et de recherche d'information sur la formation
- Développement des clauses d'insertion et de l'égalité professionnelle femme-homme

Volet territorial et culture (64,2 M€ dont 19,2 M€ Etat)

- soutien aux dynamiques territoriales et lutte contre les disparités infra-régionales au travers du soutien aux coopérations transfrontalières, aux pépinières d'entreprises et à des territoires en difficulté
- mise en œuvre d'opérations culturelles nouvelles (bibliothèque humaniste de Sélestat)

Volet innovation, filières d'avenir et usine du futur (20 M€ dont 10 M€ Etat)

- engagement de l'ACAL dans le Plan « usine du futur »
- expérimentation des « partenariats régionaux pour l'innovation » visant à financer des projets d'innovation et d'industrialisation portés par des entreprises dans le cadre d'un fonds abondé par l'Etat et les régions dans la nouvelle organisation de 2016.

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112

Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2015-2017

Bilan financier à fin 2015

L'État aide Strasbourg à répondre aux obligations qui reviennent à une capitale européenne en mobilisant 40 M€ sur un montant prévisionnel total de 148,71 M€. Le précédent contrat était de 244,4 M€, avec une participation de l'État de 47,5 M€.

Fin 2015, 22,60 M€ ont été engagés par l'État et les collectivités soit 16,40 % des crédits contractualisés dont 6,49 M€ de l'État (16,21 % de taux d'engagement).

Répartition des engagements et paiements par financeur à fin 2015

Bilan financier à fin 2015	Montants inscrits (en M€)	AE¹ (en M€)	Taux d'engagement	CP² (en M€)	Taux de mandatement
État	40,05	6,49	16,21 %	5,76	14,38 %
Collectivités	97,79	16,11	16,47 %	8,75	8,94 %
Total Etat et Collectivités	137,84	22,60	16,40 %	14,51	10,52 %

1 : Autorisations d'engagement

2 : Crédits de paiement

Opérations prévues ou en cours

Signé le 26 avril 2015, ce contrat a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe, d'affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'Homme, d'accroître son attractivité par le développement de son campus européen, et de renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg et de l'Alsace.

Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire de l'Europe (40,11 M€ dont 16,80 M€ Etat)

- Accessibilité aérienne (OSP) avec l'objectif de maintenir les liaisons vers les hubs internationaux
- Desserte du quartier européen par les transports collectifs : extension de la ligne de tramway desservant le quartier européen et liaisons directes des institutions avec la gare et l'aéroport

Affirmer Strasbourg comme capitale de la démocratie et des droits de l'Homme (27,15 M€ dont 4,35 M€ Etat)

- Création d'un quartier d'affaires international en face du Parlement européen sur 12 ha
- Organisation en novembre de l'édition 2015 du Forum de la démocratie sur le thème « Liberté vs contrôle : pour une réponse démocratique »

Agir pour le développement du campus européen de Strasbourg (20,16 M€ dont 7,83 M€ Etat)

- Réunion des universités de l'Eucor sous forme de Groupement européen de coopération territoriale (GECT) le 9 décembre 2015
- Fondation nationale Alfred Kastler
- Human Frontier Science Program
- Projet FEERIX sur un équipement de recherche unique en Europe

Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg (61,29 M€ dont 11,08 M€ Etat)

- Restructuration et modernisation de l'Opéra du Rhin
- MUSICA : festival de musique contemporaine de Strasbourg
- les Percussions de Strasbourg
- le Maillon et festival Première
- Programmation du Théâtre Jeune Public et festival des Giboulées de la marionnette

Politique des territoires

Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - programme n° 112



Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en Alsace

Le PIA (PIA 1 et PIA 2) représente un investissement total de 47 Mds€ et vise à stimuler la croissance française. En 2015, le Président de la République a annoncé le lancement d'un PIA 3 doté de 10 Mds€.

Le programme s'articule autour de quatre priorités :

- *Technologies clés et numérique*
- *Economie du vivant*
- *Economie de la connaissance*
- *Economie verte et transition énergétique*

Bilan et perspectives

L'Alsace est l'une des premières régions bénéficiaires du PIA en termes de projets labellisés et en montants financiers rapportés au nombre de chercheurs :

- ➔ 200 projets alsaciens ou impliquant directement l'Alsace dont plus d'une cinquantaine dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation en alternance

Ces projets concernent tous les secteurs d'activité, avec parmi eux :

- l'initiative d'excellence « Unistra » de l'Université de Strasbourg, 750 M€
- la société « Conectus Alsace »
- la démarche Ecocité de l'Eurométropole de Strasbourg et les projets de Transports en Commun en Site Propre
- deux projets de formation en alternance : l'usine-école EASE (*European Aseptic and Sterile Environment*) à Illkirch et la résidence junior Alter&Toit à Haguenau portée par le Conseil Départemental 67

Faits marquants en 2015

- Création du fonds d'amorçage interrégional Cap'Innovest doté de 36 M€ qui regroupe l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté. Il vise à servir d'outil complémentaire pour accompagner les PME innovantes
- Inauguration de l'Institut Hospitalo-Universitaire « MIX-surg » le 29 juin 2015
- L'appel à projets « Partenariats régionaux d'Innovation » commun à l'ACAL et ouvert du 15 juillet 2015 au 30 juin 2016 a déjà permis de retenir 35 projets pour un montant total de 8,226 M€

Les impacts du PIA sur le périmètre ACAL :

- visibilité et moyen accru pour les universités alsaciennes
- renforcement du développement des filières considérées comme prioritaires : biologie et santé, chimie, développement durable, transition énergétique
- amélioration des partenariats publics-privés avec une forte mobilisation de la communauté scientifique
- création d'outils majeurs pour l'innovation et la recherche en Alsace (IHU, SATT...)
- accélérateur des processus d'innovation dans les entreprises
- opportunité pour les acteurs publics et privés de faire émerger des projets qui n'auraient pas trouvé de financements à court terme (projet d'usine-école EASE...)
- impact élevé sur l'urbanisme de Strasbourg (Ecocité, Plan Campus) et sur les transports en commun (Bus à Haut Niveau de Service, extension de ligne de tramway)

1,85 Mds€ pour les projets portés par des structures en Alsace

5^{ème} région de France

(montants engagés par habitant)

- Le Réseau d'Initiative Publique du Très Haut Débit couvrira toutes les communes d'Alsace
- Le Président de la République a annoncé le 17 septembre 2015 le lancement dès 2016 d'un PIA doté de 10 Mds€. Le Commissariat Général à l'Investissement souhaite que ce PIA mette un accent supplémentaire sur la partie enseignement-formation. Le numérique, le tourisme et les industries agricoles et alimentaires sont les autres thématiques pressenties

Politique des territoires

Plan 'France Très haut débit' - programme n° 343

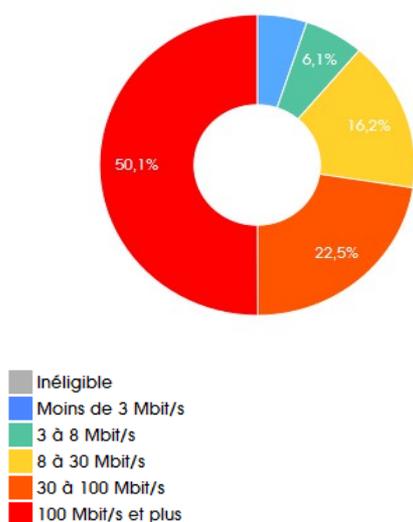
Déploiement du très haut débit Internet

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir, le Gouvernement a créé en 2011 le Fonds national pour la Société Numérique (FSN), doté de 4,25 milliards d'euros et destiné à soutenir le développement de l'économie numérique tant au niveau des réseaux à très haut débit que des services tirant profit de ces réseaux. Ce fonds dispose de 1,4 milliard d'euros destinés à accompagner en investissement les acteurs développant de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants.



Le déploiement du réseau Très Haut Débit constitue un enjeu fort d'aménagement du territoire alsacien, en termes de développement économique, de cohésion sociale, et d'inscription dans les évolutions technologiques d'échelles nationale et internationale. Cet enjeu est pleinement porté par les trois anciennes régions qui constituent la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui ont mené une démarche concertée, associant étroitement l'État. Cette démarche a débouché sur un **projet de réseau d'initiative publique en Très Haut Débit**, hors zone dense ou très dense, destiné à desservir l'ensemble des foyers, entreprises et établissements publics alsaciens. Ce réseau de fibre optique se déploiera sur les zones aujourd'hui moins bien ou mal desservies, où les opérateurs internet n'ont pas manifesté leurs intentions de réaliser ces infrastructures. Le projet vise à créer 377 000 prises en tranche ferme (102 000 prises en tranche conditionnelle) sur 831 communes, soit 45 % du potentiel alsacien.

BAS-RHIN
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin mars 2016



Source : Observatoire France Très Haut Débit

Le coût total de ce projet s'établit à environ 450 M€ (au lieu des 600 M€ prévus), cumulant l'investissement du concessionnaire, les participations des collectivités (Région, départements et EPCI) et subventions de l'État. Le projet est ainsi financé à hauteur de 164 M€ (soit 36,44 % des investissements totaux) par des fonds publics, pour l'instant répartis comme suit :

- de l'ordre de 68 M€ escomptés pour l'État
- 66 M€ pour les communautés de communes
- 3,45 M€ pour le département du Bas-Rhin
- 3,26 M€ pour le département du Haut-Rhin
- 9,25 M€ pour la région ACAL
- 10 M€ escomptés pour le FEDER

Le coût résiduel à la prise pour les EPCI est estimé à 175 euros.

Cet investissement considérable comportera notamment un fort volume de génie civil, et constituera ainsi une source d'emploi et d'activité majeure pour le secteur local des travaux publics, dans les années à venir.

377 000 prises FTTH
831 communes en Alsace
450 M€ d'investissement total
164 M€ de subventions
dont 68 M€ de l'Etat

Fin 2015, la charge de déployer d'ici à 2022 la fibre optique dans les 831 communes alsaciennes situées dans des zones non denses a été confiée en délégation de service public à un groupement de sociétés privées (composé de NGE Concessions, Altitude Infrastructure, Miranda et Callisto). L'Alsace est ainsi la première région de France à monter un tel réseau d'initiative publique (RIP) en associant aussi bien la Grande Région que les départements. Le projet prévoit une concession de 30 ans pour le déploiement et l'exploitation de la fibre à très haut débit.

Par ailleurs, les travaux sur les zones denses (zone dite conventionnée, 73 communes) sont de la responsabilité d'Orange en concertation avec les collectivités.

Recherche et enseignement supérieur

Formations supérieures et recherche universitaire – programme n° 150

Vie étudiante – programme n° 231



OBJECTIFS

Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie

Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche

Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Nouveau restaurant universitaire

Le nouveau restaurant universitaire Paul-Appell a été inauguré le 9 juillet 2015. Sa construction, qui a été réalisée dans le cadre de l'Opération campus, a nécessité 19 mois. Ce projet de 6,8 millions d'euros a été financé par l'État, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et le Crous de Strasbourg. Le restaurant universitaire comporte une cafétéria de 75 places, une salle de travail de 20 places dédiée aux réunions, ainsi qu'une grande salle de restauration de 200 places.



Maison Universitaire Internationale, Presqu'île Malraux

Plan Campus de Strasbourg

L'État participe au projet Opération Campus de Strasbourg à hauteur de 200 M€. Les collectivités alsaciennes apportent des co-financements (Région 25 M€, Eurométropole 25 M€, Conseil départemental du Bas-Rhin 14,5 M€), ainsi que le Crous et le Cnous.

L'investissement total réalisé au titre du Plan Campus atteindra ainsi 334 M€.

Fin 2014, dans l'attente de la mise à disposition de sa dotation, l'Université de Strasbourg, qui porte le projet, a bénéficié de 43 M€ et a obtenu 14,7 M€ au titre de 2015.



Parc central et Faculté de Droit, Campus de Strasbourg

Etat d'avancement général

Plusieurs opérations immobilières ont été achevées en 2015 :

- 1ère tranche de la restructuration des laboratoires de chimie de l'Institut Le Bel, des espaces de vie étudiante avec des spots numériques, mise en sécurité des collections de zoologie
- 1ère tranche du Campus Vert (aménagement paysager et aire de stationnement), inaugurée le 17 septembre 2015
- Ouverture en septembre 2015 de la Maison Universitaire Internationale, co-financée par l'Eurométropole, la Région et le Conseil Départemental du Bas-Rhin (inauguration le 4 avril 2016)

Relations avec les collectivités territoriales

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – programme n° 119



OBJECTIF

Promouvoir les projets de développement local

Dotations aux collectivités locales

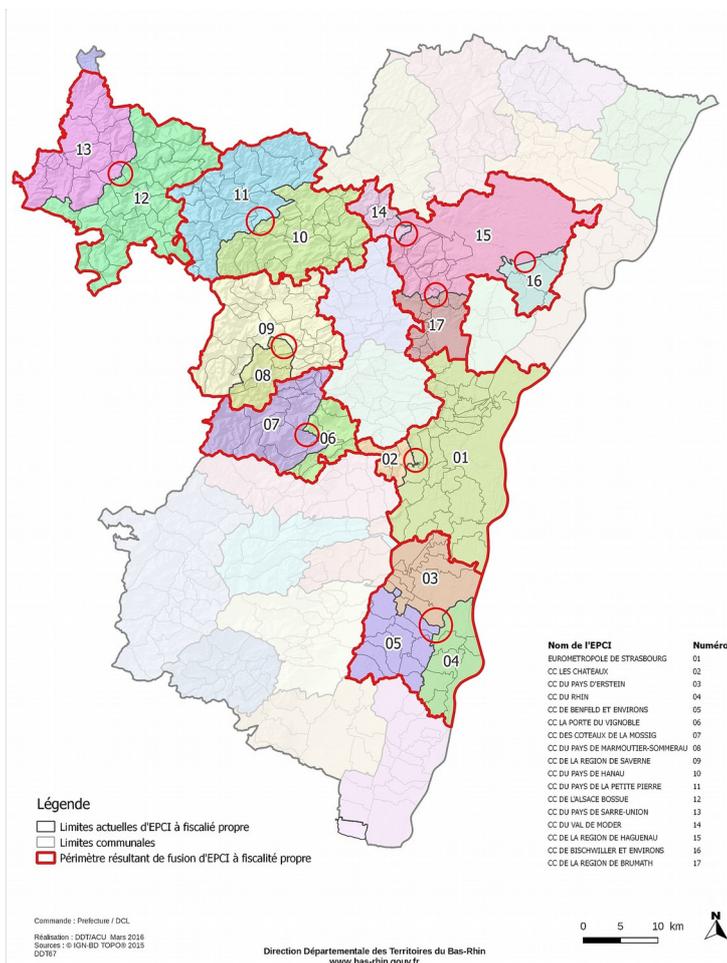
Evolution des dotations de l'Etat

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est fixée à hauteur de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2016. Pour appuyer les collectivités les plus défavorisées par ces baisses, l'Etat assure des dispositifs de péréquation. (voir page suivante)

Schéma départemental de coopération intercommunale

L'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été conduite conformément à la loi NOTRe qui proposait de clarifier le rôle de chaque échelon territorial et visait à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant les regroupements de collectivités. La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) a ainsi adopté les orientations suivantes :

- la réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre, soit 23 EPCI au lieu de 34
 - par la création de 7 nouveaux EPCI
 - par la création d'une communauté d'agglomération autour de la ville de Haguenau
 - par l'élargissement de l'eurométropole de Strasbourg qui intègre un EPCI de 5 communes
- la dissolution de 5 syndicats et la fusion de 2 autres



Relations avec les collectivités territoriales

Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – programme n° 119

Dotations globales de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été servie au niveau national à hauteur de 36,61 Mds € en 2015, soit -3,38 Mds € par rapport à 2014.

<i>Dotations globales de fonctionnement (DGF)</i>	2013	2014	2015	Évolution/2014
Communes	198 831 277 €	189 548 656 €	169 955 931 €	-10,3 %
Groupements	146 269 362 €	140 533 605 €	127 751 712 €	- 9,1 %
Département	189 287 546 €	184 073 645 €	139 630 472 €	-12,9 %
Total (région incluse)	703 777 171 €	674 523 859 €	608 319 008 €	- 9,8 %

Dotations de décentralisation

<i>Dotations de décentralisation</i>	2013	2014	2015	Évolution/2014
DGD département	6 244 669 €	6 244 669 €	6 224 669 €	-
DDEC département	5 655 512 €	5 655 512 €	5 655 512 €	-
FMDI département	9 096 031 €	8 804 461 €	8 302 751 €	- 5,70 %

Dotations d'équipement des territoires ruraux

<i>Dotations d'équipement des territoires ruraux</i>	2013	2014	2015	Évolution/2014
Dossiers ouverts / soldés	259/88	266/124	368/148	+ 38 % / + 19 %
Autorisations d'engagement	12 960 277 €	13 860 616 €	15 727 782 €	+ 13,5 %
Paiements effectués	6 557 551 €	7 552 794 €	9 625 580 €	+ 27,4 %

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Le montant total versé aux collectivités en 2015 est de 101 908 957 €, soit un montant intermédiaire entre ceux des deux années précédentes. Une trentaine de recours gracieux ont été instruits en 2015.

<i>Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)</i>	2013	2014	2015	Évolution/2014
Communes	39 230 117 €	57 750 306 €	52 645 451 €	- 8,8 %
Groupements	25 302 596 €	36 121 797 €	26 628 579 €	- 26,3 %
SDIS	1 686 716 €	1 713 951 €	1 511 848 €	- 11,8 %
Département	10 986 471 €	12 157 212 €	13 491 439 €	+ 10,9 %
Total (région incluse)	86 481 029 €	116 434 509 €	101 908 957 €	- 12,5 %

Travail et emploi

Bilan 2015

Conception, évaluation des politiques de l'emploi et du travail - programme n° 155
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail - programme n° 111



OBJECTIFS

Favoriser l'accès et le retour à l'emploi
Sécuriser l'emploi par l'anticipation des mutations économiques
Contribuer à la revitalisation des territoires et au reclassement des salariés licenciés pour motif économique
Faciliter l'insertion dans l'emploi par le développement de l'alternance
Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels
Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social

Différences géographiques

En 2015, le chômage a diminué dans 24 des 31 zones d'emploi d'ACAL. Il augmente faiblement (+ 0,1 point) dans cinq d'entre elles, dont trois dans le Bas-Rhin : Saverne, Molsheim-Obernai, et Wissembourg. Cette dernière reste cependant la zone où le taux de chômage est le plus faible (6,2 %) de la région (Saint-Dié-des-Vosges ayant le plus élevé à 14,2 %).

Augmentation du chômage de très longue durée

Fin 2015, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an en ACAL est de 46,5 % contre 44,4 % un an auparavant, soit 216 400 personnes. Parmi eux, 15,6 % du total des demandeurs sont inscrits depuis plus de trois ans, contre 13,6 % en 2014.

En moyenne, fin décembre 2015, un demandeur d'emploi en ACAL est inscrit depuis 568 jours (537 jours en Alsace), 580 jours pour les hommes et 565 pour les femmes.

L'âge reste le facteur le plus discriminant, l'inscription au chômage allant de 7,5 mois pour les moins de 25 ans à 28 mois pour les plus de 50 ans, qui représentent 43,2 % des chômeurs de longue durée.

Taux de chômage

Après une augmentation en 2014, le chômage a reculé dans le Bas-Rhin en 2015 pour atteindre 8,9 % en fin d'année, avec 57 700 demandeurs d'emploi de catégorie A n'ayant pas travaillé le mois précédent. La situation des jeunes s'améliore pour la troisième année consécutive, mais celle des seniors continue de se dégrader.

En France, la croissance du PIB atteint 1,3 % en 2015 (0,6 % en 2014). Cette reprise économique modérée reste néanmoins trop faible pour améliorer sensiblement le marché du travail, le recul du taux de chômage se limitant à 0,1 point dans le Bas-Rhin. Avec un taux de 10,1 %, l'ACAL se situe au 8e rang des treize régions devant la Normandie (10,2 %). En 2015, le Bas-Rhin est le seul département de la région ACAL à créer des emplois (+ 0,4 %, soit 1 150 emplois marchands), et le seul à enregistrer une diminution modérée de ses emplois industriels (- 0,5 %). Ce léger accroissement de l'emploi marchand s'explique notamment par la forte augmentation de l'emploi intérimaire (+9,8 % dans le Bas-Rhin), qui connaît un nouveau bond pour la première fois depuis quatre ans.

8,9 % de chômage fin 2015

57 700 demandeurs d'emploi (cat. A)

1 150 emplois marchands créés en 2015

Plus de femmes et moins de seniors, avec une durée d'inscription plus importante

Dans le département, les hommes constituent la majorité (54,5 %) des demandeurs sans activité au cours du mois précédent. Au contraire, les inscrits ayant eu une activité réduite sont pour 52,8 % des femmes. C'est parmi les demandeurs sans activité au cours du mois précédent que la part des plus de 50 ans est la plus élevée (26,3 %).

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Unité territoriale)
Pôle Emploi / Direction régionale Alsace
Sous-préfets d'arrondissement
Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Avec le concours de :

Missions locales
Maisons de l'emploi

Travail et emploi

Bilan 2015

Conception, évaluation des politiques de l'emploi et du travail - programme n° 155
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail - programme n° 111

Demande d'emploi

Hausse continue depuis 2008 d'une activité réduite

En 2015, dans le Bas-Rhin, 30 957 demandeurs d'emploi ont déclaré avoir pratiqué une activité réduite. Le dispositif permet aux demandeurs de rester proches du marché du travail et de recevoir un revenu supplémentaire tout en demeurant inscrits. Ils constituent 34,9 % des demandeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emplois (32 % en 2014).

Des offres d'emploi plus nombreuses

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées en 2015 est de 207 400 en région ACAL, soit une hausse de 2,5 %. La part de l'emploi durable (CDI et CDD de plus de six mois) est de 51,2 %, (+ 2,7 points en un an). Le secteur des services propose 72,5 % de ces offres, l'industrie 7,3 % et la construction 3,6 %. La part d'emplois qualifiés offerts est restée stable à 50 %.

Taux de chômage dans les zones d'emploi du Bas-Rhin fin 2015



Wissembourg 6,2 %

Haguenau 7,4 %

Saverne 7,8 %

Strasbourg 10,3 %

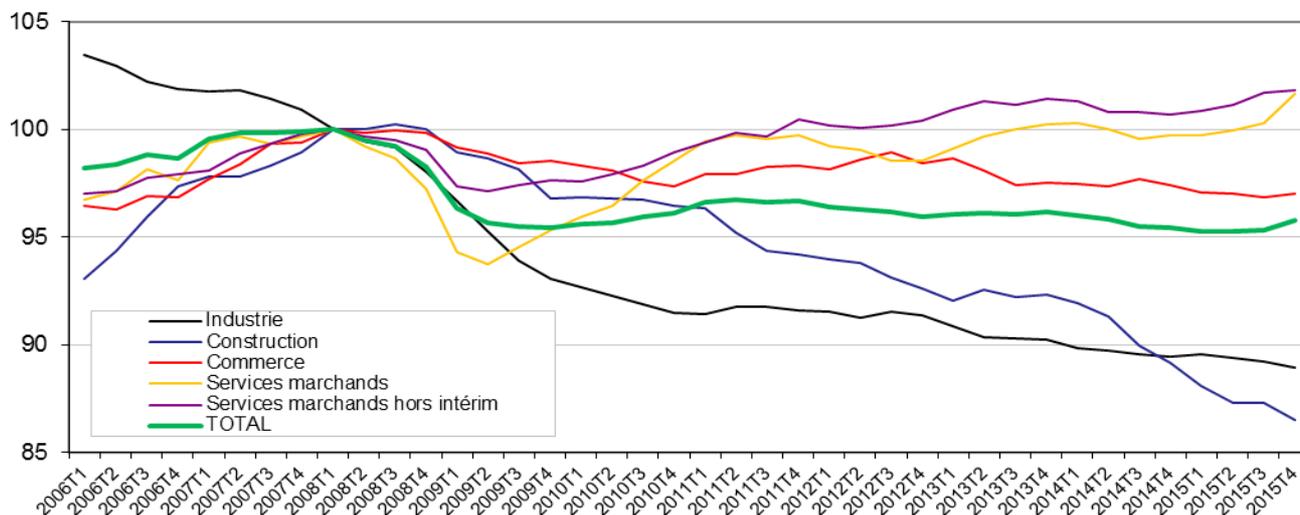
Molsheim-Obernai 6,8 %

Sélestat 7,7 %



Evolution de l'emploi salarié dans le Bas-Rhin depuis 2008

Indice d'évolution de l'emploi salarié dans le Bas-Rhin
(base 100 au 1^{er} trimestre 2008)



Source : Insee, estimations trimestrielles d'emploi

Travail et emploi

Bilan 2015

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Fonds social européen (FSE)

Créé par le Traité de Rome en 1957, le FSE soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) en bénéficiant à des projets des organismes publics ou privés en matière d'accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, de soutien des mobilités professionnelles, d'anticipation des mutations économiques, de sécurisation des parcours et des transitions professionnelles, ainsi que de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le Programme Opérationnel National du FSE 2014-2020 a été adopté le 10 octobre 2014.

Depuis 2015, 11,23 M€ FSE ont été programmés sur le territoire du Bas-Rhin. Différents acteurs publics interviennent dans la gestion des fonds sociaux européens dans le département : la Région, le Conseil Départemental, l'Eurométropole depuis 2014, et la DIRECCTE.

Accompagnement des mutations économiques

Conventions de revitalisations

Les conventions de revitalisation s'imposent aux entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs. Ces conventions sont destinées à soutenir l'activité économique du bassin d'emploi touché par ces licenciements. Elles apportent des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficultés.

Dans l'objectif de recréer 216 emplois, les services de l'unité territoriale de la DIRECCTE ont instruit 3 conventions de revitalisation en 2015 concernant les entreprises :

- NLMK (Aciérie) à Strasbourg
- KNORR (Production de soupes et produits déshydratés) à Duppigheim
- ASF-DATAMAILING (Distribution directe) à Geispolsheim

Convention formation et adaptation du fonds national de l'emploi (FNE)

Le FNE formation a pour objet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production. Il est mobilisé en priorité au sein des entreprises ou groupements d'employeurs de moins de 250 salariés.

Dans le Bas-Rhin, deux conventions de formation-adaptation du Fonds National de l'Emploi (FNE) ont été conclues avec les sociétés :

- PUNCH POWERGLIDE (Fabrication de boîtes de transmission) à Strasbourg
- PUNCH WISCHES SAS (Logistique) à Wisches

Développement de l'emploi

Conventions Promotion de l'Emploi (CPE)

L'objectif des conventions peut être classé en plusieurs grandes thématiques : appui et soutien à la création d'entreprises, appui à l'insertion professionnelle, aide au développement de l'économie sociale et solidaire, lutte contre les discriminations, et fonctionnement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (gestion régionale).

Au total, 256 927 € de crédits ont été alloués pour 24 conventions signées au cours de l'année 2015. Certaines conventions ont été signées régionalement quand elles concernaient les deux départements de l'Alsace, comme c'est le cas pour le fonctionnement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, les coopératives d'activité et d'emploi ou encore l'appui aux créateurs d'entreprises).

Services à la personne

Le nombre d'organismes de services à la personne passe de 391 fin 2014 à 433 fin 2015 (soit un solde positif de 42 nouveaux intervenants). Par des réunions d'information toutes les 6 à 8 semaines, un travail d'accompagnement des créateurs est réalisé, en plus de l'instruction des demandes d'agrément et de déclaration. Enfin, dans le cadre des renouvellements des agréments, est procédé, en lien avec l'inspection du travail, à l'évaluation des organismes agréés notamment en matière de respect du cahier des charges.

Travail et emploi

Bilan 2015

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Plans de sauvegarde de l'emploi

Dans un contexte national de conjoncture économique défavorable, 11 de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été déposés auprès des services de la DIRECCTE. Ce chiffre est néanmoins inférieur à l'année précédente, où 16 PSE avaient été enregistrés.

Ces PSE ont ainsi été instruits en vertu des dispositions de la loi du 14 Juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui renforce notamment le rôle de l'autorité administrative garante à présent de l'efficacité et de la qualité des mesures d'accompagnement inhérentes aux PSE. En l'absence d'accord d'entreprise signé par les partenaires sociaux, l'unité territoriale de la DIRECCTE a homologué 3 PSE. Elle a par ailleurs validé 8 accords d'entreprise paraphés par les représentants du personnel. En lien avec le Commissaire au Redressement Productif, elle s'est également attachée à développer une démarche d'anticipation et de prévention des difficultés des entreprises par la mobilisation de mesures alternatives telles que l'activité partielle, par exemple.

Les principaux dossiers de restructuration enregistrés en 2015 sont les suivants :

SA UNION DES COOPERATEURS d'ALSACE (COOP)- Reichstett (734 personnes)

Entreprise emblématique et séculaire de l'économie locale, la COOP Alsace se trouvait confrontée depuis de longues années à des difficultés financières majeures.

Principale société régionale indépendante de distribution à la tête d'un effectif qui avait employait près 3 400 salariés, le groupe n'avait pas su adapter son modèle de coopérative aux évolutions sociétales de consommation lui conférant une image vieillissante et se traduisant surtout par une détérioration progressive de sa situation de trésorerie. La chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg a prononcé le 30 Mars 2015 la liquidation judiciaire de l'Union des Coopérateurs d'Alsace, entraînant le licenciement des 137 derniers salariés que comptait la structure.

S.A. GROUPE RHENAN D'ENTREPRISES (GRE) Illkirch Graffenstaden (393 personnes)

Spécialisé dans la fabrication d'enrobés bitumeux et la réalisation de travaux routiers, le groupe se trouvait confronté depuis plusieurs années à d'importantes difficultés de trésorerie induites par la conclusion récurrente de marchés à perte, par une carence totale de direction financière, ainsi que par un secteur d'activité évoluant dans un environnement économique dégradé.

La persistance des difficultés financières a conduit la juridiction commerciale à convertir en date du 11 mai 2015 sa décision initiale de redressement judiciaire en liquidation judiciaire. Une offre de reprise présentée par le principal opérateur luxembourgeois de travaux publics- le groupe KARP (KNEIP CONSTRUCTIONS SA) a néanmoins permis de sauvegarder 150 emplois.

11 PSE déposés en 2015

3 PSE homologués

8 accords d'entreprise signés
par les partenaires sociaux
validés par la DIRECCTE

TRANSGENE SA Illkirch Graffenstaden (286 personnes)

La société biopharmaceutique TRANSGENE S.A. conçoit, développe et fabrique des produits d'immunothérapie ciblés sur le traitement des cancers et des maladies infectieuses. Filiale du groupe INSTITUT MERIEUX, l'entreprise a recouru depuis 1994 à une stratégie l'amenant à évoluer vers un statut de société biopharmaceutique intégrée. Les seuls revenus tirés des contrats de recherche, de bio-fabrication pour les tiers et des subventions publiques n'ont pas suffi à couvrir le niveau particulièrement élevé des charges générées par l'activité. La société a ainsi cumulé des pertes conséquentes entre 2012 et 2015. Elle a donc engagé une restructuration visant à sauvegarder sa compétitivité, entraînant la suppression de 128 emplois.

Travail et emploi

Bilan 2015

Accompagnement des mutations économiques, développement de l'emploi – programme n° 103

Plus d'entreprises individuelles et moins de micro-entrepreneurs

Suite à la création de la nouvelle grande Région ACAL, les données recueillies concernent l'ensemble de la région, sauf indication spécifique.

En 2015, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine comptabilise 29 750 nouvelles entreprises, soit 13,9 % de moins qu'en 2014. Cette baisse est sans précédent depuis la mise en place du régime de micro-entrepreneur en 2009 et constitue également la plus importante parmi les régions métropolitaines.

Loi Pinel du 18 juin 2014

Ces chiffres s'expliquent par le net recul du nombre de nouveaux micro-entrepreneurs (- 35,4 %), en lien avec l'application de la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises (ACTPE, dite Loi Pinel du 18 juin 2014). La loi fixe un nouveau cadre législatif pour les immatriculations de micro-entrepreneurs, rendant obligatoire l'inscription auprès d'une chambre de commerce et d'industrie pour un commerçant, ou au répertoire des métiers pour un artisan. La participation à un stage préparatoire à l'installation devient également obligatoire, ainsi que l'acquittement de la taxe de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour chaque micro-entrepreneur.

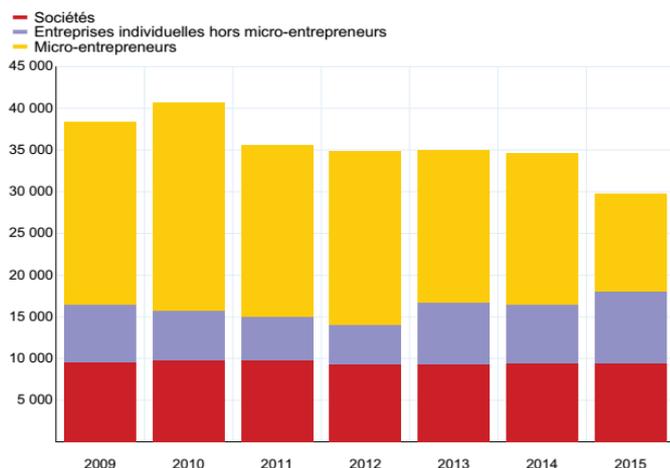
Moins de micro-entrepreneurs

Ainsi, en 2015, les inscriptions de micro-entrepreneurs ont diminué de 35,4 %, alors que la tendance nationale est de - 21,1 %. Encore majoritairement sollicité par les créateurs un an auparavant, le choix de ce type d'entreprise ne représente plus que deux créations sur cinq.

L'entreprise individuelle progresse

Le choix des créateurs s'est davantage porté sur l'entreprise individuelle. Le nombre de nouvelles entreprises sous cette forme plus classique a ainsi progressé de 23,2 %. Cette forme d'entreprise est choisie par les créateurs dans la plupart des secteurs d'activité, tout particulièrement dans ceux du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration où le nombre de nouvelles entreprises a progressé de 90,5 % contre - 12,7 % en 2014. À l'inverse, dans la construction les immatriculations d'entreprises individuelles sont en recul de 11,2 %.

Créations d'entreprises dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

Repli du total des créations d'entreprise dans l'ensemble des secteurs

Les créations d'entreprises sont en baisse dans tous les secteurs d'activité. La construction est particulièrement touchée (- 1 433 créations en un an). Le Bas-Rhin enregistre près d'un quart du recul régional dans ce secteur (- 331 entreprises). Dans l'industrie, le nombre de nouvelles entreprises décroît de 17,4 %, soit 377 créations de moins par rapport à 2014. Dans le secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration, le nombre de créations recule de 13,0 % dans le Bas-Rhin (-13,9 % en ACAL). Le nombre d'immatriculations est également en baisse dans les services, avec dans le Bas-Rhin une perte de 294 unités, soit une diminution des créations dans ce secteur de l'ordre de 6,6%.

Baisse des défaillances d'entreprises

En ACAL, 4 716 entreprises ont été placées en redressement ou en liquidation judiciaire au cours de l'année 2015, soit 2,8 % de moins qu'en 2014 (+ 1,3 % au niveau national). Dans le Bas-Rhin, les défaillances d'entreprises, au nombre de 1 009, ont davantage diminué que dans les autres départements de la région, avec une baisse de 15,6 %.

Accès et retour à l'emploi – programme n° 102

Insertion par l'activité économique

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

L'année dernière, 73 structures étaient partenaires dans le département :

- 33 Ateliers Chantiers d'Insertion
- 11 Associations Intermédiaires soit 242 Equivalent Temps Plein d'insertion (ETP)
- 25 Entreprises d'Insertion soit 738 ETP
- 4 ETTI soit presque l'équivalent de 83 ETP travaillés

L'insertion par l'activité économique en 3 chiffres :

15 908 159 € de budget

1 494 salariés

73 structures partenaires

Un budget total de 15 908 159 € dont 296 000 € pour le Fonds Départemental d'Insertion a permis de financer les demandes d'aide au développement, à l'investissement ou à la consolidation, et à soutenir le passage aux nouvelles modalités de financement des structures d'insertion par l'activité économique qui pouvaient conduire à une baisse du financement dans certaines structures.

En 2015, les moyens consacrés au fonds départemental ont légèrement augmenté par rapport à 2014 (248 000 €).

Maisons de l'emploi (MDE)

Les Maisons de Strasbourg et Saverne ont connu une importante baisse de leur subvention en 2014. L'enveloppe de 2015 a été maintenue à hauteur de celle de 2014, soit 552 000 € au total. La MDE de Strasbourg a par ailleurs pu bénéficier d'une convention pour la mise en œuvre d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales à hauteur de 18 000 €.

Le Bas-Rhin a consommé 53 % de l'enveloppe régionale des crédits affectés aux maisons de l'emploi.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

- Aides directes (versées par les missions locales aux jeunes en difficultés) : 103 690 € bénéficiant à 1 988 jeunes
- Aides indirectes (versées à des structures et/ou associations) de 153 393 € bénéficiant à 1 115 jeunes :
 - appui au projet professionnel : 32 600 €
 - accompagnement à l'emploi : 84 950 €
 - préparation et aide à l'accès à l'alternance : 5 563 €
 - mobilité (aide à la mobilité – plateforme de mobilité) : 20 000 €
 - Autres : 12 480 €

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

En 2015 pour le Bas-Rhin l'objectif de 3 576 CAE a été dépassé avec un total de 3 688 CAE conclus (103 % de l'objectif). 30 % d'entre-eux ont été cofinancés avec le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Contrat initiative emploi (CUI/CIE)

La recherche d'emploi pour les CIE a permis la signature de 1 800 CUI / CIE dans le Bas-Rhin soit 123 % de l'objectif fixé à 1 463 CIE. Par ailleurs, 21 % d'entre-eux ont été cofinancés par le Conseil Départemental.

Emploi d'avenir

Les Emplois d'avenir ont continué à faire l'objet de campagnes d'information et de promotion auprès de collectivités territoriales en 2015. 1 209 Emplois d'avenir ont été signés dans le département en 2015 (1 022 en 2014).

Prescrits par Pôle emploi, ou les missions locales les CUI sont ensuite également suivis dans leur mise œuvre par les services territoriaux de la DIRECCTE. Tous les opérateurs et agents de l'État du front de l'emploi sont mobilisés de concert dans l'élaboration et le suivi des contrats uniques d'insertion.

2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté

Culture

Patrimoine – programme n° 175



OBJECTIFS

Accroître l'accès du public au patrimoine national

Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

Patrimoine

En 2015, 7 nouvelles protections ont été prononcées au titre des monuments historiques: nécropoles proto-historiques et gallo-romaines de Brumath, enceintes fortifiées d'Ingwiller et Westhoffen, église paroissiale de Villé, fontaine de dévotion de Châtenois, vestiges gallo-romains de Haegen, ancien magasin Neunreuter à Strasbourg (actuel CEEAC).

La célébration du millénaire des fondations de la Cathédrale de Strasbourg s'est accompagnée d'opérations de valorisation et de communication mettant en exergue la haute qualification des agents de l'Etat et la diversité des métiers patrimoniaux et leurs savoirs-faire.

Musées: travaux dans l'ancienne synagogue du musée Westercamp de Wissembourg, rénovation de la muséographie du musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, soutien à la création de salles vouées aux dessins d'architecture au musée de l'Oeuvre Notre-Dame à Strasbourg, accompagnement du projet de développement des boutiques des musées du Parc naturel régional des Vosges du nord

Archéologie : 93 opérations de diagnostics prescrites sur 187 hectares et 24 opérations de fouilles sur 21 hectares Parmi celles-ci, il faut noter l'achèvement de l'importante fouille de Strasbourg-Koenigshoffen (Ier et IIè siècles), la mise à jour à Mutzig de niveaux d'occupation datés d'environ 100 000 ans et d'intérêt européen, le lancement de la première tranche de fouilles à Fegersheim sur le tracé de la rocade sud.

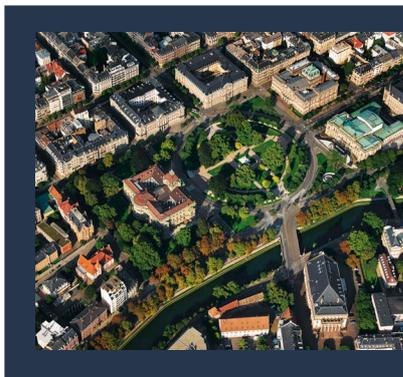
Espaces protégés, urbanisme et labels

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine a été présent en 2015 sur 354 communes en tenant plus de 300 réunions avec les élus et il a instruit près de 8 000 **demandes d'autorisations de travaux** occasionnant 1 500 rencontres avec les demandeurs. Il a modifié son organisation afin de répondre aux engagements de réduction des délais d'instruction induits par le décret n°2015-836 du 9 juillet 2015, tout en dématérialisant l'envoi de ses avis pour 80 premières communes, avant d'étendre ce mode d'échange à l'ensemble des communes en 2016.

Etudes urbaines et patrimoniales: les ZPPAUP de Reischshoffen et Wangen sont en cours de refonte, avec l'appui du STAP du Bas-Rhin et des Architectes des bâtiments de France, qui ont également accompagné des diagnostics urbaines et patrimoniaux sur les communes de Saverne, Bouxwiller, Sarre-Union, Bischwiller.

« **Villes et pays d'art et d'histoire** »: Strasbourg et Sélestat, signataires d'une convention VPAH, développeront chacune un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, lieu d'information et de pédagogie destiné aux habitants

Extension-révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg : les travaux d'étude se sont intensifiés en 2015, pilotés conjointement entre l'Etat et l'Eurométropole de Strasbourg et menés par un bureau d'étude.



Principaux acteurs

Direction Régionale des Affaires Culturelles
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Avec le concours de :

Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Université de Strasbourg

Culture

Transmission des savoirs et démocratisation – programme n°224

Concours spécifiques et administration – programme n° 119

Education artistique et culturelle (EAC), enseignement supérieur

Partenariats avec les collectivités, les établissements d'enseignement scolaires et universitaires

- Ville de Strasbourg : convention de partenariat EAC 2013-2015 pour un montant total de 105 000 €
- Eurométropole et Université de Strasbourg : soutien de la Carte culture pour l'accès des étudiants aux spectacles à des tarifs préférentiels
- Académie et collectivités : soutien au Groupement d'intérêt public pour l'Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (GIP-Acmisa) pour une meilleure coordination des projets culturels et artistiques pour un montant total de 150 000 €
- Enseignement agricole: convention pour le soutien des projets des lycées d'Erstein et Obernai

Soutien de structures culturelles et dispositifs nationaux

- Théâtre jeune Public, Pôle Sud, la Chambre, Simultania à Strasbourg, Théâtre du marché aux grains à Bouxwiller
- Cinémas Star et Alsace Cinémas pour les actions « Ecole au cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma »

Actions en faveur des publics spécifiques

Dispositif Culture/Justice: signature d'une nouvelle convention triennale culture/justice avec la DTPJJ Alsace

Dispositif Culture/Santé: renouvellement de la convention triennale culture/santé avec l'ARS Alsace

Dispositif Culture/Handicap: près de quarante projets soutenus, dont le projet de Centre de ressources en Alsace porté par l'ESAT Evasion avec les deux conseils départementaux, la région et la ville de Sélestat. Un comité de pilotage départemental a été installé dans le Bas-Rhin par le Conseil départemental.

Soutien à la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 3 952 02 5€ dont 2 841 404 € pour le Bas-Rhin (72 %)

Concours particulier aux bibliothèques

Au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation, l'Etat a soutenu 9 opérations dans le Bas-Rhin auprès des bibliothèques municipales et départementales:

- Villé: restructuration de la Bibliothèque départementale pour 205 451 € (tranche 2 sur 2)
- Sélestat: restructuration de la Bibliothèque humaniste pour 461 053 € (tranche 1 sur 3)
- Schweighouse-sur-Moder: équipement informatique et numérique de la Médiathèque municipale pour 4 513 € (tranche 1 sur 2)
- Obernai: connexion wifi de la médiathèque municipale pour 5 252 €
- Benfeld: outils numériques de la médiathèque municipale pour 14 622 €
- Saverne: réaménagement de la bibliothèque municipale pour 8 853 € (tranche 3 sur 4) et acquisition de mobilier pour 1 232 €
- Strasbourg: généralisation du système RFID du réseau des médiathèques pour 288 002 € (tranche 3 sur 3) et création d'espaces de médiation numérique pour 8 853 € (tranche 3 sur 4)

Médiathèque de la vallée de Villé

Le 8 juin 2015 s'est ouverte la nouvelle médiathèque de la vallée de Villé, dont le projet global a coûté 1 780 936 € HT, avec un soutien de l'Etat au titre de la DGD de 668 900 €.

Ce bâtiment, qui est également un relais de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin (BDBR), développe une offre culturelle bénéficiant au territoire de la vallée de Villé. Les travaux de restructuration ont visé à mettre le bâtiment en conformité avec les normes d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à améliorer les conditions d'accueil des publics, offrir de nouveaux services, renforcer ou déployer une offre sur place, "hors les murs" ou à distance. Le renforcement de l'équipe (9 employés au lieu de 5) permet de faire évoluer les services, par une ouverture au public de 26 heures par semaine et une programmation régulière d'activités: 2 propositions par semaine, dont 1 proposition dédiée à la petite enfance.

Concours particulier aux bibliothèques municipales et départementales

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 1 265 309 € dont 997 551 € pour le Bas-Rhin (79 %)

Culture

Création – programme n° 131 / Patrimoine – programme n° 175

Livres et industries culturelles – programme n° 334

Engagements financiers contractualisés

Contrat triennal 2015-2017 « Strasbourg, capitale européenne » entre l'État et l'Eurométropole de Strasbourg

- structures et manifestations inscrites: Musica, SaxOpen, Orchestre philharmonique de Strasbourg et son chœur, Le Maillon (Premières), Théâtre jeune public (Giboulées de la marionnette), Les Percussions de Strasbourg
- volet patrimonial: restructuration et modernisation de l'Opéra national du Rhin, PSMV de Strasbourg et inscription UNESCO de la Neustadt

Contrat de projet Etat-Région 2015-2020 (CPER)

Parmi six opérations inscrites au CPER 2015-2020 sur le territoire alsacien, deux concernent le Bas-Rhin:

- Bibliothèque Humaniste de Sélestat: 1,581 million d'euros sont programmés de 2015 à 2017 au titre de la dotation générale décentralisée, dont 461 053 € engagés en 2015.
- Pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg: 200 000 € engagés en 2015

Soutien à la création et à la diffusion

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 13 096 406 € dont 9 328 285 € pour le Bas-Rhin (71 %)

Crédits de fonctionnement : 12 904 456 €
dont 9 213 295 € pour le Bas-Rhin (71 % des crédits)

Crédits d'investissement : 191 950 €
dont 115 000 € pour le Bas-Rhin (60 % des crédits)

Soutien au livre et à la lecture

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 185 246 € dont 98 371 € pour le Bas-Rhin (53 %)

Soutien au cinéma et à l'audiovisuel

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 92 120 € dont 77 000 € pour le Bas-Rhin (83 %)

Soutien aux patrimoines

Budget global d'intervention en Alsace en 2015 : 3 841 841 € dont 2 270 274 € pour le Bas-Rhin (59 %)

Crédits de fonctionnement : 674 889 €
dont 330 900 € pour le Bas-Rhin (49 % des crédits)

Crédits d'investissement : 3 166 942 €
dont 1 939 374 € pour le Bas-Rhin (61 % des crédits)

Entretien de monuments historiques non État (hors CPER)
22 724 € dont 99 403 € pour le Bas-Rhin

Restauration de monuments historiques non État (hors CPER)
1 843 042 € dont 641 374 € pour le Bas-Rhin

Promotion, diffusion et sensibilisation à l'architecture
107 925 € dont 63 500 € pour le Bas-Rhin

Qualité architecturale, abords, secteurs sauvegardés et espaces protégés
44 000 € intégralement pour le Bas-Rhin

Musées de France - Recherche, connaissance, valorisation et promotion
165 000 € dont 46 747 € pour le Bas-Rhin

Musées de France – Construction, aménagement, entretien
300 000 € Intégralement pour le Bas-Rhin

Valorisation et préservation des archives
73 740 € dont 69 740 € pour le Bas-Rhin

Enrichissement des collections publiques pour les musées (FRAM)
64 900 € dont 39 000 € pour le Bas-Rhin

Valorisation des langues de France
20 500 € intégralement pour le Bas-Rhin

Archives territoriales – Construction, aménagement et entretien
80 000 € intégralement pour le Bas-Rhin (musée Westercamp à Wissembourg)

Recherche, connaissance et protection du patrimoine archéologique
85 010 € dont 31 010 € pour le Bas-Rhin

Archéologie – Centre d'études et de conservation (hors CPER)
835 000 € intégralement pour le Bas-Rhin (CCE à Sélestat)

Enseignement scolaire

Enseignement scolaire public du 1^{er} degré - programme n° 140

Enseignement scolaire public du 2nd degré - programme n° 141

Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés - programme n° 139



OBJECTIFS

Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire

Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants

Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

Réforme des rythmes scolaires

Mise en place en septembre 2013, la réforme vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, avec une semaine scolaire organisée sur neuf demi-journées et un allègement de de la journée d'enseignement.

Dans le Bas-Rhin, 67,2 % des communes ont élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT), soit 88,7 % des élèves du département, qui sont ainsi susceptibles de bénéficier de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

Données du département du Bas-Rhin

Communes avec école	451
Nombre d'écoles	834
Nombre d'élèves	100 466

Organisation de la semaine scolaire

	Organisation	Nombre	%
Décret du 24/01/2013	écoles en semaine de 4,5 jours avec mercredi	715	85,73 %
	écoles en semaine de 4,5 jours avec samedi	47	5,63 %
	école en semaine de 4,5 jours avec dérogation journée > 5h30	5	0,60 %
Décret du 07/05/2014	écoles avec expérimentation libération 1/2 journée	67	0,03 %
	écoles avec expérimentation libération 1/2 journée et raccourcissement congés scolaires	0	0,00 %
	Total des écoles en expérimentation	67	8,03 %

Enseignement des langues

Les efforts se poursuivent pour le développement quantitatif et qualitatif dans le département des deux dispositifs d'enseignement de l'allemand : enseignement renforcé et enseignement bilingue paritaire, conformément aux objectifs de la convention Etat-Région.

Expérimentation à 8h

Le dispositif d'expérimentation à 8h, proposé par le Recteur en 2012 en lien avec les collectivités vient en complément de ces deux voies (renforcée et bilingue) et concerne une école du département (Soufflenheim), avec 1 classe de CP, 1 classe de CE1, 2 classes de CE2 et 1 classe de CM1 à la rentrée 2015.

Principaux acteurs

Rectorat de l'Académie de Strasbourg

Direction académique des Services de l'Éducation Nationale

Enseignement scolaire

Enseignement scolaire public du 1^{er} degré - programme n° 140

Enseignement scolaire public du 2nd degré - programme n° 141

Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés - programme n° 139

Enseignement extensif de l'allemand

A l'heure actuelle, 71% des classes bénéficient d'un enseignement de l'allemand à raison de 3h hebdomadaires, de la maternelle au CM2. Cet enseignement est généralisé de la grande section au CM2. Seules quelques classes de petite et moyenne section de maternelle restent à couvrir. La prise en charge de cet enseignement se fait à plus de 91 % par les enseignants titulaires.

Enseignement bilingue paritaire

Les élèves de l'école primaire peuvent bénéficier, à la demande des familles et dès la petite ou moyenne section de l'école maternelle, d'un enseignement bilingue paritaire, (12 heures d'enseignement en français et 12 heures en allemand). Les efforts entrepris et le travail d'extension du maillage du réseau bilingue se poursuivent afin de :

- conforter et pérenniser les sites existants
- couvrir progressivement toutes les zones blanches
- réduire la déperdition des élèves en cours de cursus

Le département du Bas-Rhin compte, à la rentrée 2015, 162 écoles bilingues, 535 classes et 13 232 élèves, soit par rapport à 2014/2015 une augmentation de 10 écoles, 34 classes et 989 élèves.

Éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. Malgré de nombreuses réformes successives, l'école ne parvenait pas à réduire les inégalités. C'est pourquoi la réduction des inégalités sociales et territoriales est inscrite dans la loi de refondation de l'École.

Par la loi du 8 juillet 2013, la refondation de l'éducation prioritaire poursuit une ambition : la rendre plus juste et plus efficace avec l'objectif clair et mesurable de lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous

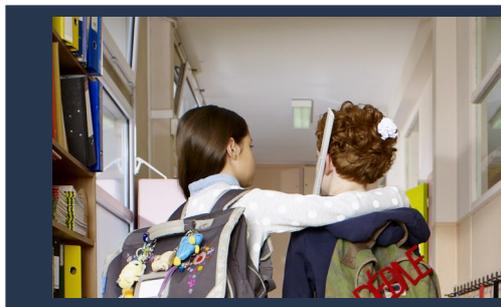
Une nouvelle carte établie à partir de critères transparents

Une seule ambition a guidé l'élaboration de la nouvelle carte : aller vers plus de justice sociale.

La répartition des réseaux d'éducation prioritaire entre les académies a été construite sur la base de critères objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire.

Un indice social a été utilisé pour la création de la nouvelle carte, convergente avec celle de la politique de la ville, et qui garantit ainsi un juste équilibre entre les territoires.

Dans le Bas-Rhin, le Réseau Erasme de Strasbourg a été désigné réseau préfigurateur pour la rentrée 2014, et en décembre 2014 la liste de 12 réseaux a été publiée : 5 réseaux classés REP+ et 3 réseaux classés REP à Strasbourg, 2 réseaux classés REP à Schiltigheim (Leclerc, Rouget de Lisle), un réseau classé REP à Bischheim (Lamartine) et un réseau classé REP à Bischwiller (Maurois).



Scolarisation des élèves handicapés

Année	Scolarisation collective			Total élèves scolarisés
	1er degré ULIS	2nd degré ULIS	Sous-total	
2012	691	350	1 041	2 732
2013	722	429	1 151	2 828
2014	742	516	1 256	3 241
2015	765	623	1 388	3 452

- Hausse des effectifs des élèves en situation de handicap de 214 élèves, soit +6,2 %
- Premier degré : hausse de 63 élèves, soit +5,1 % en scolarisation ordinaire individuelle, et de +23 élèves en ULIS (ouverture de 3 ULIS sur le département)
- Second degré : hausse de 19 élèves, soit +2,3 % en scolarisation ordinaire individuelle, et de +107 élèves en ULIS, soit +17,2 % (ouverture de 8 ULIS sur le département)

Santé

Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins - programme n° 204



OBJECTIFS

Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

Prévenir et maîtriser les risques sanitaires

Veille, sécurité et police sanitaires

L'agence régionale de santé (ARS) met en œuvre les actions, y compris d'inspection, et les prestations nécessaires à l'exercice par le préfet de département de ses compétences dans les domaines de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, de la salubrité et de l'hygiène publiques:

- la préparation ou la mise en œuvre des décisions relatives aux hospitalisations sans consentement ;
- la protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement, y compris les risques liés à l'habitat ;
- le volet sanitaire des plans de secours et de défense
- les avis sanitaires nécessaires à l'élaboration des plans et programmes ou de toute décision impliquant une évaluation de leurs effets sur la santé humaine ;
- la lutte contre les maladies transmises par l'intermédiaire d'insectes, la lutte contre les moustiques ;
- le contrôle sanitaire aux frontières pour la mise en œuvre du règlement sanitaire international.

Santé environnementale

En 2015, l'ARS est intervenue pour la protection des périmètres de captage d'eau, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, des eaux de loisir et thermales, la publication de bilans concernant l'eau potable, les procédures de reconnaissance de l'habitat insalubre, le contrôle du respect des réglementations en matière de légionnelles, de qualité de l'air intérieur et extérieur, de déchets d'activités de soins à risques infectieux, de nuisances sonores et d'hygiène alimentaire.

Signaux d'alerte sanitaire

Les signaux d'alerte liés à des maladies à déclaration obligatoire enregistrés dans le Bas-Rhin : charbon (1 cas), chikungunya (1 cas), dengue (1 cas), fièvre typhoïde (1 cas), suspicion de fièvre Ebola (15 cas).
Les autres pathologies ayant fait l'objet d'un signalement : coqueluche (12 cas), gale communautaire (33 cas), salmonelloses isolées (3 cas), scarlatine (3 cas), cas groupés de gastro-entérite aiguë (22 cas), d'infection respiratoire aiguë (29 cas), suspicion de coronavirus (4 cas).

Droits et protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques

Soins sans consentement	Arrêtés préfectoraux (mesures nouvelles)	Saisines du juge de la liberté et de la détention (JLD)	Demandes d'expertises psychiatriques complémentaires
Sur décision du représentant de l'État (SDRE)	118	177	42
Sur décision du directeur d'établissement (SDDE)	1239	--	--

Principaux acteurs

Agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, délégation territoriale Alsace
Préfecture du Bas-Rhin

Solidarité, insertion, et égalité des chances

Égalité entre les femmes et les hommes - programme n° 137



OBJECTIFS

Contribuer au développement de l'égalité professionnelle et de la négociation collective

Améliorer la qualité de service en matière d'aide aux personnes victimes de violence

Téléphone Grave Danger

Le Bas-Rhin est le premier signataire d'une convention départementale, le 17 juin 2015, qui décline, après l'avoir expérimenté localement, un dispositif devenu national. C'est l'une des mesures prioritaires du 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui a permis de sauver des vies, d'interpeller et de sanctionner des auteurs.

Ce dispositif repose sur un accompagnement global de la victime, mobilisant le partenariat des acteurs de lutte contre les violences faites aux femmes : l'Etat, les associations et les collectivités territoriales. 22 nouveaux téléphones ont été remis en juillet 2015 à des femmes en grand danger : dorénavant géolocalisables, ils fonctionnent également en Allemagne.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Plan « *Entreprendre au féminin en Alsace* »

En vue de favoriser la création d'entreprises au féminin, une déclinaison du plan est mise en œuvre dans le Bas-Rhin. *Autres mesures en faveur de l'égalité professionnelle*

- 64 bénéficiaires du fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF)
- 5 contrats pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre femmes et hommes signés chez Hager France à Obernai

Vous vous adressez à une femme ?

Elle vous dit NON ?

C'EST NON !

STOP - ÇA SUFFIT

IL Y A DE NOMBREUSES FAÇONS DE DIRE NON.
Non c'est un mot, un signe de tête, mais aussi une attitude.
Elle regarde son téléphone avec insistance ?
S'est plongée dans la lecture de son livre ?
A mis ses écouteurs ? A tourné la tête ou s'est éloignée ?
Ou vous a simplement ignoré ?

— ○ TOUT CELA VEUT DIRE NON. ○ —

25 novembre
journée internationale de
lutte contre les violences
faites aux femmes
stop-violences-femmes.gouv.fr

1
femme décède
tous les 2,7 jours,
victime
de son conjoint

Femmes victimes de violences au sein du couple

Accueil, accompagnement et sensibilisation

10 lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation dans le département : <http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Appel à projets du GIP « *Mission de recherche droit et justice* »

Publication du projet de recherche « Les violences conjugales, bilan des dispositifs et propositions d'amélioration » par le Centre de droit privé fondamental de l'Université de Strasbourg : <http://www.gip-recherche-justice.fr>

Principaux acteurs

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, délégation départementale Bas-Rhin
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée du Bas-Rhin

<http://alsace-champagne-ardenne-lorraine.drdjcs.gouv.fr>

Solidarité, insertion, et égalité des chances

Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire - programme n° 304

Handicap et dépendance - programme n° 157



OBJECTIFS

Améliorer l'accès à l'emploi et l'autonomie financière des bénéficiaires du RSA

Lutter contre les situations de maltraitance des personnes vulnérables

Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les actions de ce plan adopté le 21 janvier 2013 continuent d'être mises en œuvre et développées. Le comité départemental de suivi de plan, mis en place le 16 mai 2014 pour dresser un état exhaustif des actions menées dans le Bas-Rhin, s'est à nouveau réuni le 26 mars 2015. Cette réunion visait à dresser le bilan 2014, identifier les thématiques à développer afin d'élaborer le plan d'actions correspondant et d'établir un diagnostic partagé des partenaires sur chaque thématique.

Handicap et dépendance

Accompagnement

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Bas-Rhin participe au fonctionnement et à la gouvernance de la Maison départementale des personnes handicapées (MPDH). Ses principales missions sont d'informer, d'accompagner et d'évaluer les besoins des personnes handicapées et leurs familles.

Solidarité

Au sein de la MDPH, la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est chargée de se prononcer sur l'attribution des prestations et des aides aux handicapés, à l'instar de l'Allocation aux adultes handicapés instruite par la DDCS. En 2015, le fonds de compensation du handicap a été reversé par l'État à 56 bénéficiaires (49 564€).

Actions en faveur des familles vulnérables

Protection des majeurs

L'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MPJM) privés est en hausse constante (5 881 mesures gérées en 2015, contre 5 566 en 2014). En 2015, la DDCS a effectué trois contrôles de mandataires privés et a participé à l'élaboration du schéma régional des tutelles, qui prend en compte les enjeux départementaux identifiés, dont la réduction du nombre de mandataires agréés de 100 à 70 dans le département.

Protection de l'enfance :

- 24 dossiers de pupilles de l'État soumis lors de 11 réunions du conseil de famille
- 5 251 heures de consultations effectuées par 5 associations conventionnées pour le conseil conjugal

Bilan du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Hébergement

Nombre de demandes reçues	2 074
Origine des demandeurs	69 % Ville de Strasbourg 12 % Eurométropole (hors Strasbourg) 17 % département (hors Eurométropole) 2 % hors département
Structures référentes	51,5 % associations 31 % polyvalence de secteur 8 % CCAS de Strasbourg
Admissions	790 entrées effectives soit un demandeur sur deux

Sport, jeunesse et vie associative

Sport – programme n° 219

Jeunesse et vie associative – programme n° 163



OBJECTIFS

Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives

Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes

Soutenir le développement de la vie associative notamment dans le champ de l'éducation populaire

Jeunesse et vie associative

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) agit à la fois sur la protection des mineurs, les formations BAFA, et le soutien aux animateurs associatifs.

La DDCS contrôle a priori, les déclarations d'accueils collectifs de mineurs avec un regard plus attentif en 2015 sur les séjours de vacances à l'étranger. Elle effectue aussi des visites d'évaluation et des contrôles sur place. Par ailleurs, une information sur l'accueil collectif des mineurs est disponible en ligne sur le site Internet départemental d'Etat de la préfecture. Elle accompagne, échange et conseille directement les équipes organisatrices.

1098 dispositifs d'accueils éducatifs

738 admis au BAFA

41 subventions FonJEP pour soutenir les animateurs professionnels associatifs

Service civique

Depuis le 1er juin 2015, le service civique est devenu universel. Tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager. Il est élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Depuis son lancement en 2010, le programme monte progressivement en puissance. En 2015, 956 jeunes ont été accueillis en mission de service civique dans le Bas-Rhin (contre 784 en 2014), et 23 nouvelles associations locales ont été agréées, portant au nombre de 103 les structures disposant d'un agrément régional. Dans le Bas-Rhin, une gouvernance départementale a été mise en place via un comité de pilotage, réuni à deux reprises afin de mobiliser les différents partenaires autour d'orientations prioritaires, telles que la déclinaison des grands programmes ministériels ou l'effort porté en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sports

L'action du Central national de développement du Sport (CNDS) dans le département

En 2014, les projets sportifs de 390 associations sportives et de 51 comités départementaux ont été financés à hauteur de 1 442 318 € par le CNDS. En plus de sa mission d'accompagnement et de soutien aux projets associatifs, la DDCS a effectué 47 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives.

Les mesures CIEC et la mobilisation spécifique en faveur des quartiers prioritaires de la ville

Le Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a décidé la mise en place du plan « citoyens du sport ». A cet effet, au cours de l'année 2015, les projets associatifs de développement de la pratique sportive dans les quartiers prioritaires de la ville, de promotion de la pratique féminine et d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs ont été particulièrement accompagnés et soutenus dans le Bas-Rhin. 12 jeunes résidant en QPV ont ainsi bénéficié d'une formation en insertion aux métiers du sport et de l'animation (dispositif Sesame), et 4 emplois d'éducateurs sportifs subventionnés à hauteur de 9 000€ chacun ont été créés par des associations intervenant dans les QPV.

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale

Égalité des territoires, logement, ville

Politique de la ville - programme n° 147



OBJECTIFS

Renforcer la mixité fonctionnelle des territoires urbains prioritaires

Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté

Améliorer la qualité de l'habitat pour les habitants des quartiers concernés par le PNRU

Lutter contre les concentrations de pauvreté

Contenu des contrats de ville

Les contrats de ville reposent sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et enfin le cadre de vie et le renouvellement urbain. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. Les différents acteurs institutionnels et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont partie prenante de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Egalité et Citoyenneté

La mise en œuvre des mesures du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 a été un élément central de la politique de la ville. Les mesures CIEC ont permis de mobiliser des moyens supplémentaires permettant de soutenir les actions menées au profit des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Politique d'accompagnement des parents

Signé le 14 octobre 2014, le schéma départemental d'accompagnement des parents vise à garantir l'efficacité des politiques d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité. Dans ce cadre, en 2015, ont été mis en place des groupes de projets chargés de déterminer les chantiers prioritaires à mener autour de chacune des « situations de vie » identifiées dans le schéma et auxquelles les parents peuvent être confrontés (telles que la naissance d'un enfant, l'éducation d'un jeune enfant ou d'un adolescent, la séparation, le décès ou encore le handicap).

Politique de la ville

Contrats de ville

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville instaurée par la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » promulguée le 21 février 2014. Les conventions-cadre des trois contrats de ville ont ainsi été signées en juillet 2015 pour l'Eurométropole de Strasbourg, Haguenau-Bischoffwiller et Saverne. A partir d'un critère économique, 18 quartiers prioritaires ont été retenus sur le territoire de l'Eurométropole (dont 13 à Strasbourg), deux sur celui de Haguenau-Bischoffwiller et un à Saverne (commune entrante dans la politique de la ville).

3 contrats de ville signés en juillet 2015

21 QPV concernés (81 490 habitants)

2,8 M€ de crédits spécifiques engagés au titre de la politique de la ville en 2015

Mobilisation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Suite aux attentats de janvier 2015, des réunions ont été organisées afin de réfléchir collectivement à la prévention des phénomènes de radicalisation ainsi qu'à la lutte contre les risques d'amalgames et de stigmatisation :

- Le 10 février 2015 : réunion avec des associations de proximité du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg engagées dans ces domaines
- Le 21 avril 2015 : réunion de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC, devenue Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme par la circulaire du 24 juillet 2015) consacrée au phénomène de la radicalisation, au dispositif de réponse ainsi qu'à la présentation d'actions exemplaires menées par des associations.

De nombreuses actions de lutte contre les discriminations et de promotion de la citoyenneté, de la laïcité et de l'intégration ont ainsi pu être soutenues en 2015 par la mobilisation des crédits déconcentrés gérés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Direction Départementale des Territoires
Sous-Préfet chargé de mission politique de la ville auprès du Préfet

Avec le concours de :

Agence Nationale
du Renouvellement Urbain
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat - programme n° 135



OBJECTIFS

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables

Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction

Soutenir l'accession à la propriété

Amélioration de l'habitat privé

Les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Pour améliorer le parc de logements existant et lutter contre l'habitat indigne, l'ANAH aide directement les propriétaires en difficulté. En 2015, 12,5 M€ d'aides ont ainsi été engagés pour l'amélioration de 1 032 logements privés. La performance énergétique est également au coeur de son action, notamment à travers le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qui a attribué 2,5 M€ de subventions.

Hébergement des personnes vulnérables

Actualisation du PDALHPD

En 2015, les conclusions diagnostic à 360° ont servi à l'élaboration du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Validé le 1^{er} octobre 2015, le PDALHPD 2015-2020 a pour objet la mise en œuvre du droit au logement, et définit de manière territorialisée les réponses à apporter aux besoins des personnes non ou mal-logées.

Contenu du PDALHPD

En plus des mesures qui étaient celles des deux précédents documents de planification centraux (PDALPD et PDAHI), le PDALHPD comprend également des mesures destinées à répondre aux besoins d'accompagnement social et de résorption de l'habitat informel, à la lutte contre la précarité énergétique, ou encore à la prévention des expulsions. Il contient deux annexes : le schéma de la domiciliation et le schéma de l'accueil des demandeurs d'asile.

Logement social

Réforme des attributions et de la demande de logement social

En application de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), de ses décrets d'application du 12 mai 2015, ainsi que du volet « habiter » du CIEC du 6 mars 2015, une réforme de la politique des attributions de logement social est en cours. Cette réforme vise à faciliter l'accès au logement des ménages et à rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable.

En 2015, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la mise en œuvre de cette réforme en mettant en place une gouvernance spécifique (équipe de projet et comité de pilotage) à laquelle participent les services de l'État (DDCS et DDT).

La DDT du Bas-Rhin assure le suivi des prêts locatifs (PLAI, PLUS, PLS) qui aident les organismes HLM à acquérir, construire ou rénover des logements sociaux. Au total, 2 110 logements ont été financés pour un montant de 3,5 M€.

Enfin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a versé en 2015 plus de 9,6 M€ d'aides pour les quartiers, portant l'engagement global depuis sa création en 2004 à 120 M€.

Plan de réduction des nuitées hôtelières (PRNH)

Suite à la circulaire du 20 février 2015, un plan de réduction des nuitées hôtelières (PRNH) a été élaboré dans le Bas-Rhin. En effet, pour répondre à la pression des arrivées de ménages sollicitant l'asile, au 30 juin 2015, 1 042 personnes (exclusivement des familles) étaient prises en charge à l'hôtel. Un comité de pilotage a été mis en place le 4 juin 2015, et sur un objectif final de 435 places à transformer, 340 l'étaient au 31 mars 2016.

Gestion des vagues de froid 2015-2016

Une attention plus particulière aux personnes vulnérables du fait des conditions climatiques a abouti à la mobilisation de moyens supplémentaires. 64 places isolées et 120 places pour familles ont ainsi été mobilisables. Le taux d'occupation maximum a été atteint la semaine du 14 au 18 mars 2016 avec 194 personnes prises en charge en hébergement et accueil de nuit.

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat - programme n° 135

Application du droit des sols

Finalisation, validation puis mise en œuvre, au 1^{er} septembre 2015, du projet de réorganisation de la filière ADS. Cette réorganisation est liée à l'arrêt du 1^{er} juillet 2015 portant sur la fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes compétentes appartenant à des communautés de communes de plus de 10 000 habitants (loi ALUR du 24 mars 2014).

Au 31 décembre 2015, le pôle ADS stabilisé est constitué de 3 unités s'ajoutant aux 3 agents en charge de l'encadrement, du suivi et du pilotage de l'activité du pôle :

- unité « Instruction des autorisations d'urbanisme » (10 agents répartis sur les sites de Strasbourg, Haguenau, Saverne et Sélestat)
- unité « Fiscalité de l'urbanisme », constituée de 3 cellules : Instruction fiscalité (6 agents), Contrôle fiscalité, (4 agents) Expertise en contrôle fiscalité et procédures de contrôle (1 agent)
- unité « Police de l'urbanisme » existante (2 agents)

Planification de l'urbanisme

L'État est présent lors des différentes étapes de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanismes, communaux et intercommunaux.

L'année 2015 a été marquée par l'anticipation de la caducité des Plans d'occupation des sols (POS), ce qui s'est traduit par 40 prescriptions de plans locaux d'urbanisme (PLU) et 7 prescriptions de PLU intercommunaux (PLUI).

Le projet de PLU de l'Eurométropole de Strasbourg a été arrêté en novembre 2015 après une analyse approfondie du document. En ce qui concerne le PLU de Drusenheim, les difficultés portaient sur les enjeux dus aux risques d'inondation ainsi que sur la biodiversité.

En 2015, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) de la bande Rhénane Nord et de Sélestat ont été étudiés par le CEREMA dans la perspective de leur mise en œuvre. Le SCOT de la vallée de la Bruche a été finalisé, et la révision du SCOT de l'Alsace du Nord a été approuvée à la fin de l'année.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le schéma est co-piloté par l'État et le Conseil départemental et ses préconisations sont réalisées par les communes et intercommunalités inscrites. Le département compte 626 places réparties sur 19 aires d'accueil en fonctionnement. Une seule aire de grand passage est opérationnelle : 80 places sur le territoire de l'Eurométropole. L'État verse une aide au fonctionnement des aires d'accueil : une part mensuelle fixe de 88,30€ par place disponible et un montant variable selon le taux d'occupation réel.

Les services de l'État apportent leur concours aux collectivités qui sont compétentes pour réaliser les aires inscrites au schéma : Strasbourg (41 places), Souffelweyersheim/ Mundolsheim (21 places), Fegersheim (15 places), la communauté de communes de Benfeld et environs (une aire de grand passage), la communauté de communes du Pays Rhénan (une aire de grand passage).

Un médiateur, cofinancé par l'État et le Conseil départemental, joue un rôle prépondérant dans la gestion des grands passages et stationnements durant la période estivale, au service des élus et des gens du voyage : la recherche d'accords amiables pour chaque stationnement entre les collectivités ou propriétaires et les gens du voyage se concrétise par la signature d'une convention d'occupation fixant les obligations réciproques.

Construction durable et accessibilité

Politique immobilière de l'État

Programmation des travaux à la cité administrative Gaujot et conduite d'opérations liées à la réorganisation des services de l'État.

Politique d'accessibilité

Pour permettre à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement, de nombreuses réunions d'information ont été organisées avec les organismes professionnels tout au long de l'année. A partir du 1^{er} janvier 2015, la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer tout en respectant les règles d'accessibilité.

Égalité des territoires, logement, ville

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables - programme n° 177

<i>Droit au logement opposable (DALO)</i>	2013	2014	2015
Demandes déposées			
Logement	413	513	478
Hébergement	35	74	65
Total	448	587	543
Demandes traitées			
Logement	452	551	482
Hébergement	36	36	65
Total	488	587	547
Demandes reconnues prioritaires			
Logement	126	101	69
Hébergement	54	48	47
Total	180	149	116

3. Missions régaliennes

Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale – programme n° 307



OBJECTIFS

Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale

Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance

Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité

Développer les actions de modernisation et de qualité

Titres d'identité, immatriculations et permis de conduire

<i>Permis de conduire</i>	2012	2013	2014	2015
Nombre de permis nationaux délivrés	39 285	39 148	41 058	39 297
Nombre de permis internationaux délivrés	3 227	3 101	3 751	3 707
Nombre de suspensions administratives pour alcoolémies	1 461	1 389	1 257	1 119
Nombre de suspensions administratives pour excès de vitesse	586	622	675	620
Nombre de suspensions administratives pour usage de stupéfiants	440	445	377	520
Nombre d'annulations pour défaut de points	977	877	896	896

En 2015, près de 90 % des véhicules neufs et 50 % des véhicules d'occasion ont été immatriculés par les **professionnels de l'automobile**, soit près de 600 professionnels habilités par le préfet à effectuer des opérations.

<i>Immatriculations de véhicules</i>	2012	2013	2014	2015
Véhicules d'occasion	122 152	123 075	129 782	134 394
Véhicules neufs	39 961	36 852	36 859	36 803
Total	162 113	159 927	166 641	171 197

Depuis décembre 2015, l'instruction des demandes de passeport des 31 communes bas-rhinoises dotées d'un dispositif de recueil des demandes est assuré par une **plateforme interdépartementale 67/68** située à Mulhouse.

<i>Délivrances de titres d'identité</i>	2012	2013	2014	2015
Nombre de cartes nationales d'identités délivrées	86 420	102 247	74 273	73 174
Nombre de passeports délivrés	52 722	57 404	56 918	53 154
Nombre de titres d'identités totaux délivrés	139 142	159 651	131 191	126 328

Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale – programme n° 307

Vie politique : organisation des élections

La préfecture du Bas-Rhin a coordonné l'organisation de deux scrutins électoraux en 2015 :

- les élections départementales des 22 et 29 mars, afin d'élire des binômes de candidats (femme/homme) sur des cantons aux contours redéfinis : les 23 binômes ont été élus à l'issue des deux tours
- les élections régionales des 6 et 13 décembre sur le périmètre des trois régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne : le service centralisateur des résultats électoraux des 10 départements était à Strasbourg

Dotations d'armes aux communes par l'Etat

Une expérimentation du ministère de l'intérieur en vue d'améliorer la sécurité des policiers municipaux sur la voie publique à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions a permis une dotation en armes de quatre communes en 2015 : Brumath (4 armes), Erstein (1 arme), Holtzheim (1 arme), Molsheim (7 armes). Cette dotation a démarré pour une durée de 5 ans.

Autorisations d'exploitations commerciales

L'année 2015 a enregistré un net recul des demandes d'autorisations d'exploitations commerciales : seules 8 demandes ont été instruites en 2015 alors que 18 demandes avaient été enregistrées en 2014.

C'est l'un des effets de la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement commercial, introduite par les lois dites « ALUR » et « Pinel » et le décret n°2015-165 du 12 février 2015 et qui visent à simplifier les démarches et de renforcer la valorisation écologique et sociale des projets commerciaux.

<i>Autorisations d'exploitations commerciales</i>	2012	2013	2014	2015
Dossiers examinés	17	17	18	8
Nombre de séances	7	6	9	4

<i>Manifestations sportives</i>	2014	2015
Manifestations sportives soumises à déclaration	258	173
Manifestations sportives soumises à autorisation	187	162
Commission départementale de sécurité routière (dossiers/décisions)	32 / 8	23 / 7

Sécurité

Police nationale – programme n° 176

Gendarmerie nationale – programme n° 152



OBJECTIFS

Évaluer objectivement la délinquance

Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

Optimiser l'emploi des forces mobiles

Optimiser l'emploi des ressources

Zones de Sécurité Prioritaires

Les quartiers strasbourgeois du Neuhof et de la Meinau bénéficient d'une présence fidélisée d'effectifs de la brigade spécialisée de terrain, appuyés par l'unité de sécurisation de la compagnie départementale de sécurisation et d'intervention de la DDSP. Un travail coordonné entre Etat, municipalité, autorités judiciaires a défini deux priorités: lutter contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine, et lutter contre les atteintes à la tranquillité publique. Si les atteintes aux biens ont connu une légère augmentation (+ 9 faits par rapport à 2014), l'activité en matière de stupéfiants diminue: 629 halls d'immeubles ont été contrôlés et 311 affaires ont été révélées par les services en 2015.

Prévention de la délinquance

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution de la délinquance globale est maîtrisée dans le Bas-Rhin

Depuis le 6 octobre 2015, le site Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance, mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Atteintes volontaires à l'intégrité physique: on constate une hausse de ces faits en 2015, essentiellement due aux violences non crapuleuses. Les violences sexuelles augmentent par rapport à 2014 (+ 20 faits).

Atteinte aux biens: une baisse relevée avec 200 victimes de moins qu'en 2014. La lutte menée contre les cambriolages a permis de stabiliser le nombre de logements de particuliers touchés.

Escroqueries et infractions économiques et financières: légère hausse constatée, notamment due à une inflation des fraudes dites de « hameçonnage » ou de « phishing » liés aux usages des nouvelles technologies.

Activité des services de police et gendarmerie: les taux d'élucidation des services, bien qu'en baisse en 2015, restent supérieurs aux moyennes nationales. L'activité générale s'est toutefois accrue en 2015, notamment par une présence fortement renforcée sur la voie publique.

Homicides (coups et blessures compris)	11	Cambriolages de logements	1 803
Vols avec armes (à feu, blanches, par destination)	86	Vols véhicules automobiles, 2 roues à moteur	1 048
Vols violents sans armes	647	Vols dans les véhicules	2 419
Vols sans violence contre des personnes	8 941	Vols d'accessoires sur véhicules	1 028
Coups et blessures volontaires	3 200		(Nombre de faits)

Culture partenariale et coopération transfrontalière

Les instances partenariales que sont les CLS et CISPD assurent une « co-production » intense et quotidienne, au service de l'ensemble des citoyens. Ce travail est le fruit de l'engagement de chacun des acteurs, préfecture, justice, forces de sécurité, collectivités locales, Éducation nationale, mais aussi acteurs de terrain tels que les bailleurs sociaux et transporteurs qui agissent de manière coordonnée.

Le développement de la coopération frontalière avec les services de sécurité allemands a conduit notamment à des actions conjointes en matière de lutte contre la délinquance transfrontalière (patrouilles mixtes). Elles ont produit des effets notables dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, les vols de métaux ou les vols à l'étalage.

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet, et Sous-préfets d'arrondissements

Direction Départementale de la Sécurité Publique

Groupement de Gendarmerie Départementale

Direction départementale de la police aux frontières

Direction interrégionale de police judiciaire de Strasbourg et Direction régionale du renseignement intérieur

Délégation militaire départementale

Sécurité

Police nationale – programme n° 176

Gendarmerie nationale – programme n° 152

Rétablissement des contrôles aux frontières

Initialement décidé afin de garantir la sécurité de la COP 21, dans un contexte marqué par la menace djihadiste, le rétablissement des contrôles aux frontières a été prolongé. Dans le Bas-Rhin, ce rétablissement s'est marqué par un dispositif associant police aux frontières, douanes, gendarmerie, CRS, avec l'appui et le concours actif de nos partenaires allemands. Entre le 14 novembre et le 31 décembre 2015, 1 049 effectifs ont été affectés à cette tâche. 37 personnes ont été interpellées ou mises en garde à vue et 870 refus d'entrées sur le territoire national ont été prononcés.

Lutte contre la radicalisation violente

Dans le département, un dispositif est en place depuis mai 2014, articulé autour d'un **référént départemental**. Il prend contact, de manière individualisée, avec les appelants du numéro vert dédié à la radicalisation, et les oriente en fonction de l'analyse effectuée pour chacune des situations.

Il opère également la mise en réseaux des différents acteurs impliqués. Le travail d'identification et de suivi des situations, lesquelles ne relèvent pas toutes de la radicalisation, ne peut en effet s'effectuer hors d'un cadre partenarial susceptible de mobiliser l'ensemble des services et compétences.

Une **cellule de suivi** se réunit mensuellement, associant Conseil départemental, Education nationale, justice et services pénitentiaires. Les signalements, leur prise en compte par les services, et la transmission de l'information à l'ensemble de la chaîne (acteurs locaux et nationaux), est instantanée et effective 7 jours sur 7.



Vigipirate et l'opération Sentinelle

Les forces armées apportent leur concours dans le cadre du plan Vigipirate et déploient d'importants moyens afin de renforcer police et gendarmerie, assurer la sécurisation de sites emblématiques ou sensibles et d'événements particuliers, comme lors du marché de Noël 2015 de Strasbourg (265 soldats mobilisés chaque jour).

Des renforts ont ainsi été octroyés au département dès le 13 janvier, en sus des forces dédiées à la gare (19 soldats) et à l'aéroport (8 soldats). 5 unités pro-terre et 4 groupes pro-terre, soit 378 militaires, ont été déployées sur le département pendant 1 mois, puis 3 unités, environ 192 soldats, jusqu'au marché de Noël.

Mesures administratives liées à l'état d'urgence

L'état d'urgence, décrété par le Président de la République dans la nuit du vendredi 13 au samedi 14 novembre 2015, a donné lieu, dans le département, à une mise en œuvre immédiate, dès le 14 au matin. Depuis, 52 perquisitions administratives ont été effectuées et 6 assignations à résidence notifiées.

Ces mesures ont été prises dans le cadre juridique de l'état d'urgence qui nécessite de tous une vigilance particulière, qui exige une proportionnalité dans la mise en œuvre des pouvoirs qui ont été spécialement confiés, et qui s'exercent en lien étroit avec le Procureur de la République, sous le contrôle du juge administratif.

Sécurité routière

Sécurité et éducation routières – programme n° 207



OBJECTIFS

Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes

Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

Plan départemental d'actions de sécurité routière du Bas-Rhin (PDASR)

Le PDASR répond à la recherche d'une politique équilibrée: aussi l'activité des services s'accompagne-t-elle d'une politique préventive et éducative menée en étroite collaboration avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

En 2015, 52 actions préventives et éducatives ont été financées pour un montant de 82 140 €.

Ainsi, l'action de sensibilisation des lycéens aux risques des deux-roues motorisés (crash test), initiée en 2012 avec l'Education nationale, a permis de toucher 2 300 jeunes en 2015. Depuis 2012, ce sont 12 000 lycéens des filières générales, professionnelles et des centres de formation des apprentis qui ont pu bénéficier de ces journées d'action.

Contrôle automatisé et dispositifs de radars fixes et mobiles

- 24 radars de vitesse sont implantés: 5 sur autoroutes, 2 sur routes nationales, 14 sur routes départementales, 3 sur des voies de l'eurométropole.
- 12 radars de feux rouges équipent des carrefours: 7 sur l'agglomération strasbourgeoise, 3 à Sélestat et 2 à Haguenau.
- 2 radars « discriminants » sont en service: 1 sur l'A35 dans la traversée de Strasbourg, 1 sur la RD1083 à Kogenheim.
- 1 radar de vitesse moyenne de tronçon est en fonction sur le RD25 à Hochfelden
- 10 radars pédagogiques sont installés en zone de vigilance accrue.

Répression de l'insécurité routière et des conduites dangereuses

- 13 012 opérations de contrôle ont été effectuées et 90 601 infractions constatées
- 151 953 dépistages d'alcoolémie réalisés dont 2 468 se sont révélés positifs

Des opérations spécifiques à l'occasion des déplacements induits par les vacances, fins de semaines et jours fériés ont été organisées, car ces périodes représentent un enjeu de tout premier plan en terme de sécurité routière.

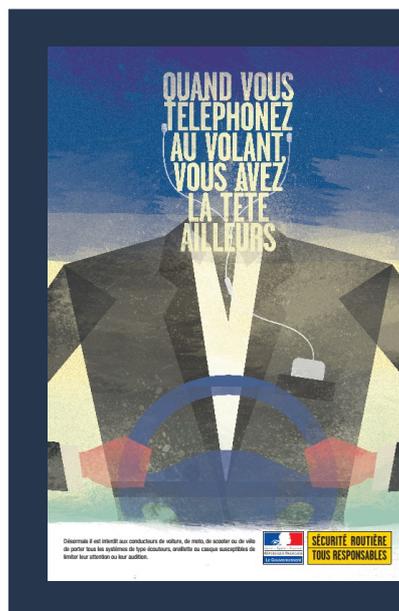


Tableau de bord de la sécurité routière

	2011	2012	2013	2014	2015
Accidents corporels	900	745	668	676	633
Personnes tuées à 30 jours	46	41	40	49	35
Personnes blessées hospitalisées	394	307	263	275	284
Personnes blessées	1131	910	859	829	783

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet
 Direction Départementale des Territoires
 Police Nationale
 Gendarmerie Nationale

Avec le concours de :

Direction Interdépartementale des Routes Est
 Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 Sous-préfets d'arrondissement
 Service Départemental d'Incendie et de Secours

Sécurité civile

Sécurité civile – programme n° 161



OBJECTIFS

Assurer l'efficacité en milieux difficiles des opérations de secours aux personnes en hélicoptères en maîtrisant leur coût

Optimiser la coordination de la mise en œuvre des opérations de maîtrise des feux de forêts

Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

Planification et exercices du dispositif ORSEC

Approbation des dispositions ORSEC générales et spécifiques :

- ORSEC « pollution atmosphérique »
- ORSEC « electro-secours »
- PPI Messier Services (Molsheim)

6 exercices de sécurité civile ont été réalisés au cours de l'année 2015.

Préparation et suivi de grands événements

L'année 2015 a été marquée par une forte mobilisation sur de grands événements mobilisant l'ensemble des forces de sécurité publique et civile (rassemblement des scouts de France, meeting aérien de Haguenau, visite du président de la République Turque), ainsi que des forces militaires (opérations Vigipirate, Sentinelle, marché de Noël de Strasbourg).

Centre opérationnel départemental (COD)

Le préfet, directeur des opérations de secours, a activé le COD à deux reprises, hors exercices :

- accident de la rame d'essai sur la LGV Est à Eckwersheim
- incendie d'un dépôt pétrolier à Strasbourg

Secourisme

Campagne nationale d'initiation "Les gestes qui sauvent"

Depuis les attentats de novembre, SDIS et associations sont mobilisés afin d'initier le public aux gestes essentiels du secours d'urgence.

Formations en prévention et secours civiques

12 associations sont agréées pour délivrer les formations aux premiers secours PSC.

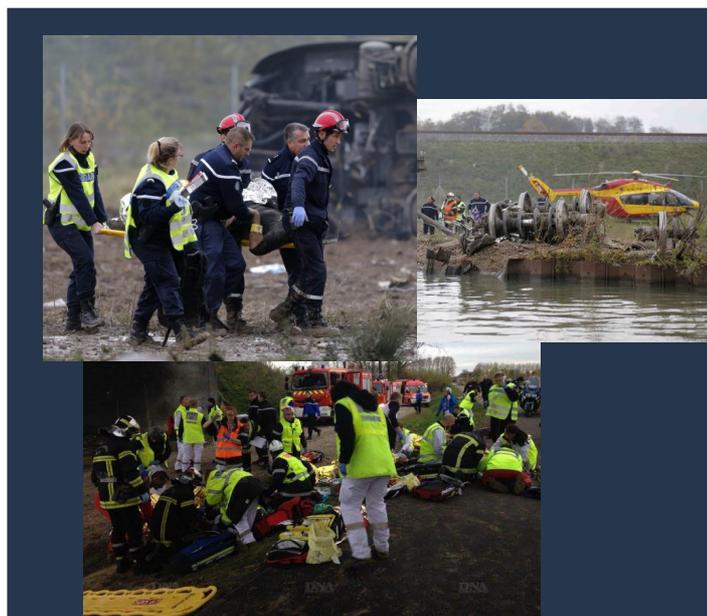
5 associations sont agréées pour former au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique BNSSA.

Les chiffres du déminage en 2015

160 interventions sur objets suspects

222 interventions sur munitions de guerre

2 590 kg de munitions collectées



Accident de la rame d'essai du TGV Est le 14 novembre 2015 à Eckwersheim

Principaux acteurs

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
Sous-préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Avec le concours de :

Police Nationale et Gendarmerie Nationale
Service d'Aide Médicale Urgente du Bas-Rhin
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des territoires
Maires et présidents d'EPCI

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Liens entre la nation et son armée – programme n° 167

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant – programme n° 169



OBJECTIFS

Transmettre aux jeunes générations les valeurs républicaines et civiques défendues pendant les conflits contemporains

Soutenir les démarches de mise en valeur et d'aménagement des champs de bataille et de rénovation des sépultures de guerre

Assurer une instruction et un règlement des dossiers dans les meilleurs délais possibles

Centenaire de la Grande Guerre



Label "Centenaire"

Afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire de la Première Guerre mondiale, un label permet de distinguer les projets les plus innovants. Les projets retenus par le Comité départemental du centenaire figurent au programme national des commémorations et sont éligibles à un financement de la Mission du Centenaire. www.centenaire.org

Mémoire, reconnaissance et solidarité

Concours national de la Résistance et de la Déportation
147 élèves de 4 collèges et 5 lycées bas-rhinois ont participé à la 54ème édition du concours : 74 lauréat.e.s ont été récompensés.

Mission reconnaissance

- 802 cartes et titres d'anciens combattants traités
- 167 cartes d'invalidité attribuées
- 32 cartes européennes de stationnement attribuées
- 126 dossiers de retraite du combattant traités

Mission solidarité

- 145 124 € d'aides financières attribuées
- organisation à l'échelle départementale des collectes du 8 mai et du 11 novembre du Bleu et de France

Principaux acteurs

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Sous-préfet de Molsheim

70ème anniversaire de la libération des camps

Cérémonie officielle au camp de Natzweiler – Le Struthof

A l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation, le 26 avril, le président de la République et les dirigeants de l'Union Européenne ont rendu un hommage exceptionnel aux victimes de la barbarie et du nazisme.

« *La connaissance de l'histoire ne nous préserve pas du pire, le pire peut toujours se produire et c'est en le connaissant que nous pouvons le prévenir.* »

François Hollande, président de la République

en présence de :

Laimdota Straujuma, première ministre de Lettonie
Martin Schulz, président du Parlement européen
Donald Tusk, président du Conseil de l'Union européenne
Thorbjørn Jagland, président du Conseil de l'Europe

Centre européen du résistant déporté

Le CERD, situé à l'entrée du camp du Struthof, a célébré le 3 novembre ses 10 années d'existence au service de l'Histoire et de la Mémoire. www.struthof.fr



Cérémonie du 26 avril au Struthof

Immigration, asile et intégration

Immigration et asile – programme n° 303

Intégration et accès à la nationalité française – programme n° 104

Plan migrants



OBJECTIFS

Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)

Réduire les délais de traitement de la demande d'asile

Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière

Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

Programme européen de relocalisation

Conformément aux décisions du Conseil de l'Union européenne et dans la suite des mesures mise en place début 2015 en faveur des demandeurs d'asile, la France s'est engagée à accueillir des demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection (Syriens, Irakiens, Erythréens) au cours des deux ans à venir. Un correspondant départemental placé auprès du préfet coordonne ce dispositif dans le département.

Hébergement

Dans le cadre d'un appel à projet national en vue de créer de nouvelles places d'accueil, les opérateurs bas-rhinois, fortement mobilisés, ont permis d'étendre le parc de logements en centre d'accueil des demandeurs d'asile: 346 nouvelles places étaient ouvertes au 1^{er} décembre pour totaliser 1 016 places accessibles, soit 52 % de progression. De plus 306 places d'hébergement d'urgence ont été transformées en places de centre d'accueil des demandeurs d'asile.

Asile

La réforme du droit d'asile a introduit une simplification des démarches, des procédures d'enregistrement et d'ouverture des droits, entre préfecture et OFII: un guichet unique d'accueil a ouvert le 1^{er} novembre.

Naturalisations

Une plate-forme unique chargée de l'instruction des demandes de naturalisation déposées dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est opérationnelle depuis le 1^{er} décembre 2015 à Strasbourg.

Naturalisations	Dossiers de naturalisation reçus		Nombre de naturalisations		Total
	par décret	par mariage	par décret	par mariage	
2015	1382	343	1158	344	1 502
2014	1 239	354	1 095	311	1 406

Immigration et droits au séjour

L'accueil en préfecture a évolué avec la prise de rendez-vous par internet, avec un objectif de 4 000 rendez-vous par année, et le recrutement de jeunes en Service Civique afin d'accompagner et orienter les usagers.

Titres de séjour	Principales catégories			Total
	étudiant.e.s	résidents	conjoint.s de français.es	
2015	4 063	3 263	2 016	20 251
2014	5	5	5	16 911

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Préfecture - Direction de l'Immigration
Direction Départementale de la Police aux Frontières
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Avec le concours de :

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

4. Réforme et modernisation de l'État

Réforme territoriale

La réforme en Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a permis au Gouvernement d'engager une profonde modernisation de l'action territoriale. Plusieurs objectifs guident cette action : simplifier, renforcer la proximité et conforter l'équilibre des territoires.

Nommés le 31 juillet dernier, des directeurs régionaux des services de l'État préfigurateur se sont mobilisés durant ces derniers mois sous mon autorité pour préparer, dans ce délai très court, la création des nouvelles directions au 1^{er} janvier 2016. Leurs missions étaient de définir et de conduire les grandes étapes de l'organisation cible dont la mise en œuvre effective interviendra au 1^{er} janvier 2019. À l'issue de cette phase transitoire de trois années, le périmètre de chacune des nouvelles directions régionales de l'État en région sera stabilisé.

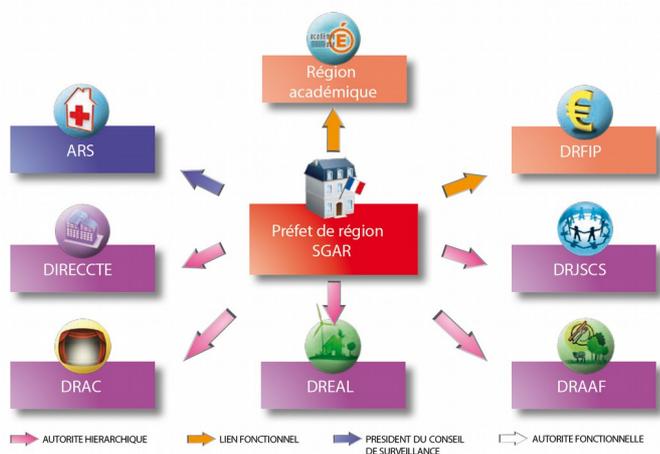
Cette réorganisation en profondeur répond à trois enjeux forts : préserver l'équilibre des territoires, notamment celui des anciens chefs-lieux, réduire au maximum les conséquences de l'éloignement géographique, mettre en œuvre le principe de non mobilité géographique obligatoire des agents. Pour cela les directions régionales se sont organisées sur plusieurs sites et seront spécialisées par métiers.

Dans chaque région fusionnée, il y a désormais un Préfet de région, un Recteur de région académique, un Directeur général d'Agence Régionale de Santé, un Directeur régional pour chaque réseau ministériel et un Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes.

Aux côtés du Conseil régional, l'État régional sera ainsi pleinement opérationnel. De leur côté, les services départementaux assureront la gestion de la proximité avec les usagers avec un rôle de pilotage renforcé.



Le préfet de la région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne et les 9 autres préfets de départements, ainsi que le préfet délégué à la sécurité et la défense, lors du Comité de l'Administration régionale du 27 janvier 2016 sur le thème de l'engagement de l'État en faveur de l'attractivité des territoires ruraux à Epinal (88).



SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales • DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles • DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement • DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt • DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale • DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi • DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques • ARS : Agence Régionale de Santé



Modernisation de l'action publique

Nouvelle charte de la déconcentration

*Un nouveau texte renove la première Charte qui avait été adoptée le 1er juillet 1992 en application de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. A l'aube d'une réorganisation sans précédent des services de l'État en région, le Gouvernement a fait le choix de réaffirmer que l'organisation de la France est déconcentrée. Cette nouvelle charte, par l'ensemble de ses dispositions, doit permettre de renforcer l'efficacité de l'État local, au niveau départemental, conforté comme **échelon territorial de droit commun de mise en œuvre des politiques publiques**, et au niveau de l'arrondissement. Parce que la déconcentration prend le parti de la proximité, les échelons les plus proches du quotidien des Français sont mobilisés.*

L'État administre les territoires dans une relation de proximité avec les Français, pour s'adapter à leur réalité, qui n'est pas identique en tout point du pays, en confiant aux préfets et aux chefs des services de l'État sur le territoire les marges de manœuvre et la capacité d'initiative nécessaires pour rendre l'État plus efficace dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'approfondissement de la déconcentration est réalisé autour de quatre axes :

- une définition générale de la déconcentration, qui vise à une action coordonnée de l'ensemble des administrations civiles et établissements publics de l'État, afin de renforcer la capacité à agir efficacement sur les territoires en unifiant son action ;
- le renversement du principe d'organisation, en reconnaissant l'initiative au niveau local, et la nécessité pour les administrations centrales d'adapter leurs modes de fonctionnement aux enjeux de l'administration déconcentrée (principe de modularité) ;
- l'affirmation de principes opérationnels. Ainsi l'obligation faite aux administrations centrales d'adresser aux services des objectifs non plus annuels mais pluriannuels, hiérarchisés et coordonnés, la limitation du nombre de circulaires, l'instauration d'études d'impact préalables à l'édition de textes prescriptifs pour les services, la déconcentration budgétaire, afin d'assurer une capacité suffisante pour affecter les moyens en fonction des priorités qui sont fixées, la déconcentration en matière de ressources humaines et les mutualisations, utiles à un meilleur fonctionnement des services et des établissements publics de l'État disposant d'une implantation territoriale ;
- la création de dispositifs pratiques permettant de s'assurer du respect des principes énoncés.

« Choc de simplification » pour les entreprises

La simplification pour les entreprises est une politique structurelle qui stimule l'activité économique, en rendant les procédures plus faciles, plus rapides, sans diminuer les protections ou les droits essentiels. En 2015, l'entreprise de simplification continue d'avancer, avec 52 nouvelles mesures qui visent notamment à faciliter l'activité dans certains secteurs: l'industrie, l'hôtellerie-restauration et le petit commerce, les entreprises agricoles.

Deux ordonnances prévues dans la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises ont été publiées le 18 juin 2015 et permettent l'entrée en vigueur de deux mesures fortement attendues par les entreprises :

- le **Titre Emploi Service Entreprise** (TESE) a été étendu : le dispositif, qui s'appliquait aux entreprises employant 1 à 9 salariés, couvre désormais les entreprises employant 1 à 19 salariés ;
- la **simplification de déclarations fiscales** : d'une part les calendriers de déclaration de plusieurs impôts sont alignés (impôts sur les sociétés, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises...), d'autre part plusieurs déclarations fiscales ont été simplifiées, voire supprimées, comme la déclaration spéciale du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), l'état de suivi des plus-values du mali technique de fusion, ainsi que l'imprimé fiscal unique (IFU) pour les distributions intra-groupes effectuées par des entreprises ayant opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés.

Par ailleurs, les **permis de construire** doivent maintenant être délivrés sous un délai de 5 mois maximum (décret entré en vigueur en juillet 2015). Cette réforme, voulue par le Président de la République en 2014, a été intégrée par le Conseil de la simplification pour les entreprises dans son programme de travail puis détaillée dans le rapport « Accélérer les projets de construction, Simplifier les procédures environnementales, Moderniser la participation du public », remis par le préfet Jean-Pierre Duport au Gouvernement en mars 2015.

Une autre avancée importante concerne les **marchés publics** : le dispositif Marché public simplifié (MPS) a été généralisé en juin 2015 à tous les marchés à procédure adaptée (MAPA) de l'Etat. L'intégralité des marchés de l'Etat étant publiés sur sa plateforme des achats de l'Etat (PLACE) dès 15 000 euros, un grand nombre de petites entreprises accèdent à présent à une meilleure connaissance des marchés de l'Etat et peuvent répondre aux MAPA de manière simplifiée. Plusieurs collectivités et organismes publics mettent en œuvre les mêmes principes.

2015 | Rapport d'Activité des services de l'État / Bas-Rhin

Directeur de publication : Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin

Responsable éditorial : Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin

Rédaction/synthèse : Pôle coordination et modernisation (Stéphane ADÉ, Marjorie MANTULET, Tamara KUENEMANN)

Conception graphique : Pôle de la communication interministérielle (Jean-Marc DOS SANTOS)



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
5, Place de la République
67073 STRASBOURG Cedex
www.bas-rhin.gouv.fr

ISSN : 2271-1937